Zeitschrift: Berner Schulblatt

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 75 (1942-1943)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berner Schulblat L'Ecole Bernoise Erscheint jeden Samstag Paraît chaque samedi

Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins mit Monatsbeilage "Schulpraxis" Organe de la Société des Instituteurs bernois avec Supplément mensuel "Bulletin Pédagogique"

Redaktion: Fr. Born, Lehrer an der Knabensekundarschule 1, Bern, Altenbergrain 16. Telephon 3 69 46.

Redaktor der « Schulpraxis »: Dr. F. Kilchenmann, Seminarlehrer, Wabern bei Bern. Telephon 3 69 92.

Abonnementspreis per Jahr: Für Nichtmitglieder Fr. 12.—, halbjährlich Fr. 6.—, bei der Post abonniert je 25 Cts. mehr.

Insertionspreis: Die viergespaltene Millimeterzeile 14 Cts. Die zweigespaltene Reklame-Millimeterzeile 40 Cts.

Appnocen-Regie: Orell Füsstli-Annoncen, Bahnbofolatz 1.

Annoncen-Regie: Orell Füssli-Annoncen, Bahnhofplatz 1, Bern. Telephon 221 91. Filialen in Zürich, Aarau, Basel, Davos, Langenthal, Liestal, St. Gallen, Schaffhausen, Solothurn, Willisau, Lausanne, Genf, Martigny.



Rédaction pour la partie française: Dr René Baumgartner Professeur à l'Ecole normale, chemin des Adelles 22, Delémont. Téléphone 21785.

Prix de l'abonnement par an: Pour les non-sociétaires fr. 12. —, 6 mois fr. 6. —, abonnés à la poste 25 cts. en plus. Annonces: 14 cts. le millimètre, Réclames 40 cts. le millimètre. Régie des annonces: Orell Füssli-Annonces, place de la gare 1, Berne. Téléphone 2 21 91. Succursales à Zurich, Aarau, Bâle, Davos, Langenthal, Liestal, St-Gall, Schaffhouse, Soleure, Willisau, Lausanne, Genève, Martigny.

Ständiges Sekretariat des Bernischen Lehrervereins: Bern, Bahnhofplatz 1, 5. Stock. Telephon 2 34 16. Postcheckkonto III 107 Secrétariat permanent de la Société des Instituteurs bernois: Berne, place de la gare 1, 5° étage. Tél. 2 34 16. Compte de chèques III 107

Inhalt - Sommaire: Instituteurs sans place - instituteurs sans travail. — Le problème des Classes nombreuses. — Divers. — Offen Brief an Dr. Adolf Schaer-Ris. — Umschulung. — Mangel an Stellvertretern? — Fortbildungs- und Kurswesen. — Aus den Lehrervereinen. Verschiedenes. — Mitteilungen des Sekretariats.

Jetzt beginnen die schönen Schulreisen auf den

iesem 2367 m über Meer



Umfassende Rundsicht in die Gletscherwelt der Hochalpen, in Täler und auf Seen, ins weite schöne Berner- und Schweizerland!

Bahntaxen: Mülenen-Schwandegg Fr. 1.30, Talfahrt Fr. -. 95, Retourfahrt Fr. 1.85 Mülenen-Niesen Kulm Fr. 2.10, Talfahrt Fr. 1.50, Retourfahrt Fr. 2.50

Gute billige Verpflegung. Auskunft durch Niesen-Bahn Mülenen, Telephon 8 10 12

141

Schweizerische

Versicherungs - Gesellschaft

VINTERTHUR

Vertragsgesellschaft des Schweizer. Lehrervereins

Einzelversicherungen gegen Unfälle aller Art in und ausser dem Berufe

Auskunft und Prospekte durch:

Teuscher, Subdirektion, Bern

Kasinoplatz 8, Telephon Nr. 29333 Vertreter in allen grössern Orten

Ausstopfen von Tieren und Vögeln für Schulzwecke. Lidern roher Felle.

Anfertigung moderner Pelzwaren

Zoolog. Präparatorium M. Layritz Biel 7

Dählenweg 15



Alle Bücher

BUCHHANDLUNG

Scherz



Bern, Marktgasse 25

Grosses Lager . Gute Bedienung . Prompter Bestelldienst

Vereinsanzeigen.

Einsendungen für die Vereinsanzeigen der nächsten Nummer müssen spätestens bis nächsten Mittwoch in der Buchdruckerei Eicher & Roth, Speichergasse 33, Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden.

Alle Einsendungen für den Textteil an die Redaktion.

Offizieller Teil.

Lehrerverein Bern-Stadt.

Hauptversammlung Mittwoch den 17. Juni, 14½ Uhr, im Bürgerhaus I. Stock (Bürgersaal). Traktanden: 1. Protokoll. 2. Jahresbericht 1941/42. 3. Tätigkeitsprogramm 1942/43. 4. Kassabericht und Voranschlag. 5. Festsetzung des Jahresbeitrages. 6. Wahlen: a. Wahl des neuen Sektionspräsidenten; b. Halberneuerung des Vorstandes; c. Delegierte für die Abgeordnetenversammlung des BLV; d. Wahl eines Vertreters in den Kantonalvorstand; e. eine Ersatzwahl in die Zentralschulkommission; f. Wahl von zwei Rechnungsrevisoren. 7. Verschiedenes und Unvorhergesehenes.

Sektion Oberhasli des BLV. Sektionsversammlung Mittwoch den 17. Juni, 14 Uhr, im Hotel Rössli in Meiringen (Saal 1. Stock). Traktanden: 1. Protokoll. 2. Berichterstattung über die Abgeordnetenversammlung vom 13. Juni. 3. Teuerungszulagen. 4. Tätigkeitsprogramm. 5. Allfälliges.

Sektion Fraubrunnen des BLV. Unsere Mitglieder werden höflich ersucht, bis spätestens 30. Juni auf Postcheckkonto III 4318 folgende Beiträge pro Sommersemester 1942 einzuzahlen: Primarlehrer und Primarlehrerinnen Zentralkasse Fr. 12, SLV Fr. 2, Sektionsbeitrag Fr. 2, total Fr. 16; Sekundarlehrer: Sektionsbeitrag Fr. 2.

Nichtoffizieller Teil.

Bernischer Verein abstinenter Lehrer und Lehrerinnen. Versammlung Samstag den 13. Juni, 14 Uhr, im alkoholfreien Restaurant « Daheim » in Bern. Geschäftliche Verhandlungen und Vortrag von Herrn H. Eggenberger, Leiter der Sektion für Obst und Obstprodukte im eidgenössischen Kriegs-Ernährungs-Amt, über « Obstverwertung in Kriegszeit ».

Verein stellenloser bernischer Primarlehrer. Vereinigung stellenloser bernischer Mittellehrer.

Gemeinsame Versammlung Sontag den 14. Juni, punkt 9 Uhr, im Volkshaus, Zeughausgasse Bern, Zimmer 9. Besprechung hängiger Fragen. Referat einer Abordnung des Kantonalvorstandes des BLV sowie Vorträge von Grossrat Schlegel und Sekretär Lötscher der Lehrersektion des Verbandes des Personals öffentlicher Dienste.

Die Vorstände des VSBP und der VSBM.

Bernische Vereinigung für Handarbeit und Schulreform.

- 1. Anfängerkurs für Holzarbeiten in Bern vom 3.—15. August und 5.-17. Oktober. Kursleiter: Herr Ernst Würgler, Lehrer, Bern.
- 2. Anfängerkurs für Kartonage in Bern (je nach Anmeldungen eventuell im Jura) vom 3.—15. August und 5.—17. Oktober. Kursleiter für Bern Herr H. Kunz, Lehrer, Bern. Anmeldungen für beide Kurse sind bis 20. Juni zu richten an den Präsidenten Hs. Fink, Oberlehrer, Tillierstrasse 52, Bern.

3. Kurs im Alpengarten Schynige Platte vom 27. Juli bis 2. August (Kursprogramm siehe im Textteil). Anmeldungen bis 15. Juli an Herrn Prof. Dr. H. Rytz, Ländteweg 5, Bern.

Seminar Hofwil. Klassenzusammenkunft der 49. Promotion Samstag den 20. Juni, nächsthin in Lützelflüh. Treffpunkt: 11 Uhr im Bahnhofrestaurant Eberhard, Lützelflüh-Goldbach.

Ecole supérieure de commerce

am schönen Bielersee

Französischer Ferienkurs an der Handelsschule: 13. Juli bis 1. August 1942, für Söhne und Töchter. Verschiedene Stufen für Sekundarschüler. Handelsschüler, Gymnasiasten. Ausflüge, Wassersport usw. Auskunft über Programm, Pension und Logis durch die

Direktion: Dr. W. Waldvogel.

Telephon 8 71 77

Pianos — Flügel

neue, und preiswerte Occasionen kaufen oder mieten Sie am vorteilhaftesten im altbekannten Fachgeschäft und Vertrauenshaus

Schweizer Marken

Burger & Jacobi

Sabel Wohlfahrt

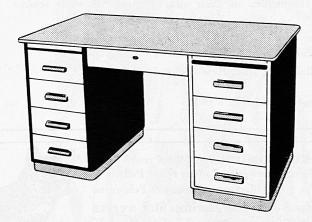
Kramgasse 54, Bern

Weltmarken Bechstein Blüthner

Eine Eckbank verleiht jedem Wohnraum heimelige Behaglichkeit Möbelwerkstätten Wyttenbach

Münsingen

Pleyel Steinway & Sons



Formschön und preiswert. Zurückstehender Inlaidsockel. Zwei Grössen: 138/75 cm und 150/75 cm. Wahl unter sechs Korpussen. Eine Spitzenleistung.

Modell 201, Kanten gerundet Modell 201 a, Kanten nicht gerundet Fr. 252.-Fr. 236.-

Wer nicht inseriert wird

vergessen!

Am 29. Juni neue

kretariat, Verkehr (SBB, PTT, Zoll), Arztgehilfinnen, Vorbereitung auf Hausbeamtinnenund Laborantinnenschulen und kombinierte Kurse.

Referenzen, Stellenvermittlung Uebungsbureau u. Praktikum, Diplomabschluss (Prüfungsexperten). Unverbindliche Beratung und Gratisprospekt.

neue Handeisschuie

Bern, Spitalg. 4. Tel. 21650 Karl-Schenk-Haus 114

Zur Verpflegung von Schulen bestens einge-richtet. 5 Min. von Bahnhof und Schifflände

Eugen Keller & Co., Bern

Telephon 2 34 91

Monbijoustrasse 22

Berner Schulblatt · L'Ecole Bernoise

LXXV. Jahrgang - 13. Juni 1942

Nº 11

LXXVe année - 13 juin 1942

Instituteurs sans place — instituteurs sans travail

Rapport de Heinz Balmer, professeur à l'Ecole normale de Hofwil et du Dr Heinrich Kleinert, directeur de l'Ecole normale de Berne, rédigé par ordre de la commission pour l'étude du problème des instituteurs sans place.

Introduction.

Il y a des années que le problème des instituteurs sans place préoccupe les autorités scolaires et la Société des Instituteurs bernois; les premiers symptômes du mal avaient fait leur apparition après la guerre de 1914—1918; ils allèrent s'aggravant, et, en 1929, une enquête de la Direction de l'Instruction publique permit de se faire une idée précise de son étendue. Depuis, la pléthore des instituteurs et des institutrices de tous les degrés n'a cessé de s'imposer à l'attention de la Société des Instituteurs bernois et de la Direction de l'Instruction publique.

Il serait trop long d'énumérer ici tout ce que notre Société et l'Etat ont fait; bornons-nous à rappeler les rapports publiés périodiquement dans « L'Ecole Bernoise ».

La nouvelle guerre mondiale a interrompu la publication de ces rapports; c'est que les remplacements avaient absorbé la pléthore, mais ce n'est pas là une solution, et le problème reste entier. La statistique prouve même que le nombre des instituteurs sans place a encore augmenté depuis deux ans à tel point que des mesures énergiques sont devenues nécessaires. C'est la raison pour laquelle le Comité cantonal de la Société des Instituteurs bernois a nommé en 1941 une commission chargée d'étudier certains aspects de la question.

Quelques constatations préalables doivent être soulignées:

Il suffit de citer quelques chiffres pour se rendre compte que le nombre des instituteurs sans place est élevé, qu'il est même inquiétant. Mais il ne convient pas d'exagérer, car si les instances compétentes, l'Etat, les communes, la caisse d'assurance de la Société des Instituteurs bernois et la Société des Instituteurs bernois conjuguent leurs efforts, il sera possible de ramener l'excédent d'instituteurs à la mesure qui doit être considérée comme raisonnable et désirable dans l'intérêt de l'école même. D'autre part — et il faut le dire nettement — le but ne sera atteint que si les instituteurs sans place eux-mêmes collaborent aux mesures prévues en tenant compte de tous les éléments de la situation réelle.

1. Instituteurs sans place au 1er mai 1942.

La Centrale des remplacements de la Direction de l'Instruction publique indique les chiffres sui-

vants:			Jura	Partie allemande du canton
Instituteurs			24	201
Institutrices			22	166
Maîtres secondaires .			11	70
Maîtresses secondaires			4	28
	Tota	ux	61	465

soit, classés par années de diplôme, pour le Jura:

						I	nstituteurs de l'école primaire	Institutrice de l'école primaire
breveté	de	1909	à	19	32		2	2
»	>>	1933					1	
»	>>	1934						
»	»	1935					2	
»	>>	1936					1	
»	>>	1937					3	
»	>>	1938					2	1
»	»	1939					2	6
»	»	1940					4	4
»	»	1941			F. 5		2	2
»	>>	1942					5	7
ou	co	mme	ci-	des	ssu	s	24	22

(Ces chiffres donnent l'état des institutrices sans place au 15 avril 1942 et des instituteurs sans place au 30 avril 1942.)

Ce dernier tableau montre clairement que la pléthore des institutrices est particulièrement prononcée pour les cinq ou six dernières années, tandis que pour les instituteurs, ce sont les six ou sept dernières années, et en particulier les quatre dernières qui présentent les symptômes les plus graves.

Il faut faire une distinction. Les listes de la Centrale de remplacement portent un certain nombre d'instituteurs qui ne sauraient entrer en ligne de compte pour une élection. Il y a d'abord la majorité (non pas la totalité!) de ceux qui, diplômés avant 1932, sont sans place depuis dix ans et plus; puis quelques institutrices mariées, et enfin — si dur que cela puisse être, des instituteurs qui n'ont pas fait leurs preuves comme remplaçants et qui, par conséquent, ne sauraient compter sur une élection. Soigneusement revues selon ces critères, les listes présenteraient l'aspect suivant:

	Jura	Partie allemande du canton
Instituteurs	24	174
Institutrices	22	142
Maîtres secondaires	11	56
Maîtresses secondaires	4	26
ou en total	61	398

Ces chiffres sont ceux qui représentent exactement le degré de la pléthore effective.

2. Mesures prises pour combattre la pléthore des instituteurs.

Ici aussi, il convient de distinguer nettement les mesures tendant à diminuer le nombre des instituteurs sans place et celles qui servent à combattre un éventuel chômage des instituteurs.

Les mesures qu'on peut prévoir dans le premier ordre de choses sont les suivantes:

- a. Réduction du nombre des admissions aux écoles normales.
- b. Fermeture temporaire des écoles normales.
- c. Introduction de la 5e année d'école normale.
- d. Introduction de la période de carence.
- e. Création de nouveaux postes.
- f. Avancement de la mise à la retraite des instituteurs en fonctions.

Nous nous proposons d'étudier ces diverses mesures.

a. Réduction du nombre des admissions aux écoles moyennes.

Pour parer à la pléthore croissante des instituteurs, le Conseil-exécutif a introduit le « numerus clausus» (12 candidats et 15 candidates par classe d'âge des écoles normales du vieux canton). Pour le Jura, le nombre des admissions est décidé chaque année sur proposition des directeurs des écoles normales.

L'Ecole normale supérieure a également introduit le « numerus clausus »; depuis, le nombre des maîtres et maîtresses secondaires n'a pas augmenté.

La question qui se pose est la suivante:

La limitation actuelle des admissions suffit-elle à empêcher l'aggravation de la pléthore, ou bien est-il désirable d'accentuer la limitation?

Les tableaux I à III serviront à répondre à cette question. Ils démontrent avec évidence que jusqu'à l'année 1941, le nombre des diplômés a dépassé sensiblement le nombre des instituteurs élus. Il y a des chances pour que cette disproportion soit corrigée au cours des prochaines années, puisque le nombre des diplômés sera réduit, alors qu'on peut s'attendre à une augmentation des mises à la retraite. Les dernières années ont été marquées comme de 1914 à 1918, par un ralentissement du rythme des mises à la retraite.

Nous proposons nonobstant à la Société des Instituteurs bernois de travailler à réduire encore le nombre des admissions aux écoles normales d'instituteurs. Nous suggérons le nombre de 10 comme le minimum permettant à l'école normale officielle de subsister dans son organisation actuelle.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs les trois dernières colonnes du tableau III. Malgré la diminution du nombre des écoliers de 103 597 en 1923 à 85 219 en 1940 (la diminution est donc de 18 378), le nombre des classes a augmenté de 13, preuve évidente que, dans le canton de Berne, la suppression de classes a été pratiquée très modérément.

Inscriptions, admissions, diplômes.

	I. I	Partie all	emande (du canto	n				I	I. Jura			
	Inscri	ptions	Admi	ssions	Dipl	ômes	enta fares	Inscri	ptions	Admi	ssions	Diplo	ômes
Printemps	Insti- tutrices	Insti- tuteurs	Insti- tutrices	Insti- tuteurs	Insti- tutrices	Insti- tuteurs	Printemps	Insti- tutrices	Insti- tuteurs	Insti- tutrices	Insti- tuteurs	Insti- tutrices	Insti- tuteurs
1923	122	117	54	60	67	46	1923	23	24	6	6	11	10
1924	93	127	40	62	54	49	1924	13	12	6	6	12	10
1925	164	145	66	66	62	56	1925	21	23	12	11	9	9
1926	136	138	55	66	57	52	1926	20	25	11	13	6	12
1927	96	110	54	63	41	67	1927	23	25	9	12	6	6
1928	105	113	53	57	65	63	1928	27	17	13	12	11	6
1929	80	85	47	48	53	62	1929	22	13	10	9	12	11
1930	67	83	46	48	55	62	1930	18	10	9	7	9	11
1931	58	72	46	48	50	60	1931	13	17	12	10	13	12
1932	82	88	49	48	49	55	1932	13	17	9	12	10	12
1933	102	99	47	48	*	51	1933	18	32	11	15		8
1934	111	121	51	48	45	47	1934	22	25	12	10	9	7
1935	111	103	48	48	47	44	1935	25	13	11	8	12	10
1936	141	98	49	48	45	50	1936	20	22	9	7	9	13
1937	105	88	48	48	48	45	1937	13	23	8	6	11	15
1938	90	75	47	42	48	47	1938	11	15	8	7	12	10
1939	84	72	44	36	47	43	1939	16	16	11	7	11	6
1940	87	57	46	34	48	45	1940	14	10	7	5	9	10
1941	97	59	45	30	44	49	1941	12		8	_	8	- 7
1942	95	62	45	32	44	38	1942	22	12	11	8	8	6

	Entrées en	n fonction	Mises à la	a retraite		Classes	recognistic is	Nombre	Nombre	Moyenne
Année	Insti- tutrices	Insti- tuteurs	Insti- tutrices	Insti- tuteurs	créées	supprimées	Augmentation+ Diminution —	des écoliers	des classes	par classe
1923	66	46	13	7	*	*	*	103 597	2769	37,4
1924	47	53	12	7	9	14	— 5	101 580	2764	36,7
1925	39	46	9	3	9	5	+ 4	98 847	2768	35,7
1926	36	51	10	3	*	*	+ 8	97 140	2776	35,0
1927	32	47	9	4	10	13	— 3	95 492	2773	34,4
1928	31	37	32	43	5	4	+ 1	95 120	2774	34,2
1929	40	36	47	46	11	2	+ 9	95 030	2783	34,1
1930	46	68	58	67	14	3	+11	93 774	2794	33,5
1931	51	69	46	54	14	3	+11	93 732	2805	33,3
1932	43	39	44	48	14	2	+ 12	92 551	2817	32,8
1933	44	-46	35	32	8	3	+ 5	92 538	2822	32,7
1934	31	45	35	34	2	10	— 8	92 224	2814	32,7
1935	38	37	43	26	6	6	_	91 925	2814	32,6
1936	32	27	40	18	6	5	+ 1	90 659	2815	32,2
1937	42	40	66	37	3	12	_ 9	89 743	2806	31,9
1938	45	36	48	25	_	11	-11	88 299	2795	31,6
1939	37	35	45	29	4	6	— 2	86 640	2793	31,0
1940	49	20	45	29	3	13	—10	85 219	2782	30,6
1941	30	43	44	39	0	7	_ 7	83 720	2775	1000000

b. Fermeture temporaire des écoles normales.

Il n'est pas étonnant que cette mesure apparaisse comme la solution la plus radicale; il ne l'est pas davantage que les instituteurs sans place la réclament, surtout depuis que d'autres cantons (Fribourg et Thurgovie, sauf erreur), et le Jura lui-même y ont eu recours. Et il faut bien reconnaître que le moyen serait sûr contre la pléthore, puisqu'il signifierait une diminution annuelle de 30 instituteurs et de 45 institutrices.¹)

Des arguments de poids peuvent cependant être objectés.

Tout d'abord, les effets de la mesure préconisée ne se manifesteraient qu'au bout de quatre ans, c'est-à-dire au plus tôt en 1947. Quelle sera alors la situation? Qui le sait? En tout cas, les collègues sans place aujourd'hui n'en tirerait aucun avantage. D'autre part, fermer aujourd'hui les écoles normales, c'est pousser les candidats éventuels vers d'autres professions, également pléthoriques. Et puis, ce serait, on peut bien le dire, une injustice à l'égard des classes d'âge que la mesure frapperait.

Et enfin, il ne faut pas oublier les perturbations que la fermeture entraînerait dans l'organisation des écoles normales.

La fermeture des écoles normales est une mesure qu'il ne faudrait appliquer que si toutes les autres solutions s'avéraient inefficaces. En tout cas, on ne devrait y avoir recours qu'en introduisant simultanément la cinquième année d'études et la période de carence.

c. La cinquième année d'études.

Il n'entre pas dans le cadre de ce rapport d'étudier l'ensemble de ce problème. Disons tout d'abord que ce sont avant tout des raisons d'ordre pédagogique qui recommandent la prolongation des études. Rappelons encore qu'il n'y a pas longtemps que la Société des Instituteurs bernois s'est nettement prononcée en faveur de cette prolongation. Il faut espérer que notre revendication ne tardera plus à être réalisée.

Au point de vue des instituteurs sans place, l'introduction de la cinquième année équivaut à la fermeture des écoles normales pour une année. Il y a cependant cette différence, que la cinquième année pourrait être imposée à certaines classes d'âge ayant commencé déjà leur Ecole normale, de sorte qu'elle porterait effet dès 1944 ou 1945. La diminution ne serait cependant que de 30 environ, et le problème ne serait donc résolu que partiellement. Il n'en reste pas moins que cette mesure serait efficace, sans parler des avantages d'ordre pédagogique qu'elle présenterait pour la formation de l'instituteur et pour l'organisation des écoles normales.

Rappelons à ce propos que l'introduction de la quatrième année pour les institutrices a presque d'un coup supprimé la pléthore. En 1931, la Centrale des remplacements indiquait 84 institutrices sans place pour le vieux canton, tandis que, après l'introduction de la quatrième année, il n'y en avait plus que 42, nombre qui s'est à peine accru jusqu'à la guerre actuelle, et qui correspond à peu près au besoin en remplaçantes.

L'introduction de la cinquième année est donc la première mesure à prendre, parce qu'elle sera

¹⁾ Au cours des prochaines années, 30 candidates seulement seront diplômées en moyenne par année.

efficace et parce que c'est une solution positive, constructive, et qui tient compte des intérêts de l'école primaire bernoise.

d. L'introduction d'une période de carence.

Disons-le d'emblée: la période de carence ne diminuera nullement la pléthore, à moins qu'entre temps les candidats ne changent de profession ou que les candidates ne se... marient! Mais il serait oiseux de se livrer ici à des calculs de probabilité.

Au fond, la période de carence n'est pas un moyen de lutter contre la pléthore. On peut cependant l'envisager — actuellement — comme une façon de venir en aide aux collègues sans place et plus âgés 1).

En l'introduisant immédiatement, et en tenant compte des chiffres donnés page 175 (déduction faite des instituteurs diplômés de 1898 à 1932), on

obtiendrait les résultats suivants:

La période de carence étant d'une année, au lieu de 178 postulants et de 145 postulantes, il n'y en aurait plus que 140 et 109. Si l'on fixait la période à deux ans, les chiffres seraient de 96 et 74.

Mais il ne sera pas facile d'introduire la période de carence. La Direction de l'Instruction publique a examiné la question sous son aspect juridique et constaté qu'une telle mesure ne reposerait sur aucune base légale. Pourrait-on la prendre à titre temporaire? C'est ce que nous n'osons décider. Il faut espérer cependant que, si le Conseil-exécutif ou le Grand Conseil introduisait la période de carence, les instituteurs sans place ou leurs parents s'abstiendraient de protester.

Il va sans dire que dans ce cas, il faudrait trouver un emploi à ceux qui seraient contraints d'attendre. Sans entrer dans le détail, on pourrait songer à des stages, des remplacements, des séjours en Suisse allemande, des cours de travaux manuels, de sténographie, de dactylographie, de perfectionnement,

etc.

En tout cas, la période de carence devrait être obligatoire, c'est-à-dire que le diplôme ne serait

délivré qu'une fois la période écoulée.

Une dernière remarque: la période de carence, combinée avec l'introduction de la cinquième année, serait d'un grand soulagement pour les « sansplace ». Mais il ne faut pas qu'elle remplace la cinquième année, qui — nous le répétons —, est une exigence d'ordre pédagogique et non économique ou social ²).

e. Création de nouveaux postes.

Quoique, actuellement, les postes soient créés ou supprimés sans qu'on tienne compte de la loi, il peut être intéressant de citer le texte de la loi de 1894 (al. 1 de l'art. 21).

1) Voir rapport sur le Congrès des institutrices et des instituteurs jurassiens, p. 25: 2° L'assemblée demande que les instituteurs et les institutrices, à leur sortie de l'Ecole normale, soient astreints à une stage payé, obligatoire, d'un an.

Art. 21. Une classe ne doit pas réunir plus de 60 écoliers, si elle comprend tous les degrés, ni plus de 70, dans le cas contraire. Lorsque ce nombre aura été dépassé pendant plus de trois années consécutives, la commune devra soit organiser l'enseignement par sections de classe, soit ouvrir une nouvelle classe.

Après la dernière guerre, le nombre d'élèves par classe a suivi une évolution réjouissante. Sans doute la dénatalité y est pour quelque chose; mais il y a autre chose: le peuple et les autorités ont compris que l'école ne peut accomplir sa mission que si les classes ne sont pas trop grandes. Les années de crise, de 1934 à 1936, ont naturellement arrêté ce progrès.

L'art. 6 de la loi statuant de nouvelles mesures en vue du rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat, du 11 avril 1937, ajoutait à l'art. 21 cité plus haut l'alinéa suivant:

La commission chargée d'étudier le problème des sansplace a décidé dans sa séance du 17 avril 1942 de recommander l'introduction de la 9e année scolaire dans le Jura Nord, ainsi que la nomination d'instituteurs (et non d'institutrices aux classes uniques (1re à 8e ou 9e années), mais seulement lors de nouvelles élections.

« Quand un poste d'instituteur ou d'institutrice devient vacant dans une école primaire à plusieurs classes, les autorités communales et l'inspecteur scolaire doivent examiner si la classe en cause peut être supprimée. Cette suppression aura lieu, en règle générale, lorsque de ce fait l'effectif moyen des classes ne dépassera cependant pas 35 élèves, ou qu'une classe à tous degrés créée par la fusion n'en comptera pas plus de 30. C'est la Direction de l'Instruction publique qui décide.»

Nous sommes heureux de pouvoir constater que cette disposition, assez dangereuse en elle-même, a été appliquée avec une grande discrétion, surtout par la Direction de l'Instruction publique. La ville de Berne, par exemple, s'est montrée très modérée ¹).

Et pourtant voici les chiffres fournis par le rapport de gestion de la Direction de l'Instruction publique:

Cla	sses	Total			
allemandes	françaises	Total			
984	165	1149	de	31-40	élèves
227	32	259	»	41 - 50	»
31	5	36	»	51-60	»
3	1	4	»	61 - 70	»

Il ne serait donc pas impossible de créer des postes en dédoublant les classes les plus grandes. Ce serait venir en aide aux sans-place, ce serait, davantage encore, travailler dans l'intérêt des élèves eux-mêmes. Bien entendu, si nous voulions que la loi aille aussi loin que certaines conceptions modernes, nous nous heurterions à une opposition irréductible; mais il nous semble possible d'obtenir avec le temps que la loi fixe le maximum à 35 pour toutes les écoles primaires. Il va de soi que pour les classes uniques, le maximum devrait être plus bas, par exemple 30. Peut-être que dans bien des cas, les communes consentiraient à dédoubler des classes sans même qu'il soit nécessaire de modifier la loi, pour peu que la Direction de l'Instruction publique adressât aux communes une circulaire leur recommandant de dédoubler toutes les classes de

²⁾ Voir aussi Congrès, p. 25, 3°: En attendant la revision de la loi actuelle concernant la mise à la retraite, les collègues actuellement sans place seront mis au bénéfice d'un même stage.

¹⁾ La statistique prouve que si l'on voulait établir à Berne la même moyenne d'élèves par classe qu'à Zurich, Berne pourrait supprimer 68 classes.

plus de 35 élèves. Nous ne méconnaissons pas la portée d'une telle mesure, ni les difficultés qu'elle pourra rencontrer. Mais il en est de même ici que pour la cinquième année: tout en venant en aide aux sans-place, la mesure préconisée contribuerait grandement au bien de l'école tout entière.

La situation des écoles secondaires étant généralement meilleure, nous pouvons renoncer à discuter la question au point de vue du degré secondaire. Rappelons seulement l'al. 2 de l'art. 15 de la loi du 26 juin 1856:

Le nombre des instituteurs des autres écoles secondaires sera proportionné aux besoins de la contrée et au nombre des élèves d'après l'échelle suivante:

pour 15 à 30 élèves, 1 maître 2 maîtres au moins » 30 à 60 » » » 60 à 100 >> 4 100

et ainsi de suite.

On peut bien dire que des prescriptions telles que celles-ci font honneur au législateur d'alors.

Les tableaux IV-VI illustrent l'évolution qui a abouti à la situation actuelle des écoles primaires et secondaires.

Nous rappellerons à ce propos le tableau III, où l'on a vu que, malgré le recul du nombre des élèves, le nombre des classes reste remarquablement constant.

La création de nouvelles classes, primaires ou secondaires, est de la compétence des communes.

On peut aussi créer des postes en combinant des leçons données aux écoles professionnelles, nous reviendrons sur ce point plus bas.

A propos de la suppression ou de la création de classes, il conviendra de tenir compte de l'évolution démographique. M. G. Brüschweiler a publié en 1934 le pronostic que voici 1): « C'est vers 1940 que la population de la Suisse atteindra le point culminant; puis ce sera le recul, d'abord lent, puis plus rapide, si bien que vers 1960, notre pays comptera probablement moins d'habitants qu'aujourd'hui.

La structure de notre population au point de vue de l'âge subit des transformations considérables. Nous avons actuellement 540 000 enfants en âge de scolarité; dans 20 ans, il y en aura 100 000 environ de moins. A supposer que nos classes scolaires gardent le même nombre moyen d'élèves, un sur quatre ou cinq de nos 16000 instituteurs sera de trop. D'autre part, le nombre de nos vieillards ira en augmentant jusque vers 1950. Les écoles se vident, les asiles de vieillards se remplissent.»

M. Brüschweiler ajoute:

« Je me rends bien compte du caractère problématique de telles prévisions, fondées sur des facteurs eux-mêmes déduits de suppositions plus ou moins arbitraires. Ainsi un ralentissement de la dénatalité ou un plus grand recul de la mortalité — tous deux possibles — pourraient ralentir l'évolution telle que je vais l'esquisser, mais le sens n'en sera pas modifié. Il ne s'agit pas, du reste, de jalonner exactement la route de l'avenir, il ne s'agit que d'en donner la direction générale.»

			E	coles	primai	res					E	coles	second	aires			To	tal
Année	Gar	çons	Fil	lles	To	tal	Augment Diminut	ation + tion —	Gar	çons	Fi	lles	То	tal		ation + tion —	Elèves des écoles pri-	Augmen- tation +
-130000	alle- mands	français	alle- mandes	fran- çaises	alle- mands	français	alle- mands	français	alle- mands	français	alle- mandes	fran- çaises	alle- mands	françals	alle- mands	français	maires et second.	Dimi- nution —
	40033	7685	38757	7257	78790	14942							11573	1853	2 929		1-2351	1881
1931	47	718	46	014	93	732			5678	837	5895	1016	13 4	126			107158	_
	39409	7581	38372	7189	77781	14770	-1009	-172					11944	1926	+371	+73	0.8001	0891
1932	46	990	45	561	92	551	— 1	181	5843	879	6101	1047	13 8	370	+4	44	106421	— 737
	39293	7560	38479	7206	77772	14766	—9	-4	0.00				13315	2228	+1371	+302		
1933	46	853	45	685	92	538	_	13	6882	1139	6433	1089			+ 10		108081	+1660
					LEO								13643			+135		
1934	46	672	45	552	92	224	— 3	314	6969	1195	6665	1168			+4		108221	+ 140
	Unit				27.0								13788		+154	1		
1935	46	475	45	450	91	925	-2	299	7061	1174	6727	1190	161		+1		108077	— 144
	13 C.F.3,				\$ 5.0								13793		+ 5		706000	
1936	45	783	44	876	90	659	-1	266	7110	1192	6683	1179	161				106823	-1254
1005					0.0					1000	(170	1100		2340			105500	1004
1937	45	098	44	645	89	743	-9	916	7037	1208	6479	1132	15 8		—3		105599	-1224
1020		700	40	700	00	000			7077	1100	6010	1125	13270 15 5			— 33	103896	1709
1938	44	509	43	790	88	299	— l	444	7077	1182	6213	1125	13078		— 2 212			-1703
1939	42	545	19	095	06	640	— 10	650	6969	1160	6109	1115	15076		-212	1	101993	1003
1939	43	343	43	093	00	040		009	0909	1100	0109	1113		2278			101993	1500
1940	1.9	697	19	522	95	219	<u> </u>	491	6631	1142	6135	1136		1	_ 312	1	100263	—173 0
1710	72	071	72	022	0.5	-17		121	3001	1112	3100	1100	10 (200200	1.50

¹⁾ Zeitschrift für schweizerische Statistik und Volkswirtschaft, 70e année (1934). P. 243-261.

Tableau V.

	I	Coles p	rimaires		Ecoles :	secondaires
Année	To allemandes	tal françaises		ation + ion — françaises	Total	Augmentation + Diminution -
	2309	496	+ 9	+ 2	574	
1931		05	+	11		
	2323	494	+ 14	—2		
1932	28	I control of	+	12	586	+12
	2330	492	+ 7	_2	10000	
1933	28	22	+	- 5	595	+ 9
	2327	487	— 3	-5	0.00	
1934	28	14		- 8	597	+ 2
	2328	486	+ 1	-1		
1935	28	14	()	599	+ 2
	2332	483	+ 4	-3		
1936	28	15	+	1	600	+ 1
	2329	477	— 3	-6	0.000	
1937	28	06	-	- 9	600	0
	2321	474	- 8	-3		
1938	27	95	-	- 11	601	+ 1
	2319	474	_ 2	0		
1939	27	93	_	- 2	601	0
	2310	472	— 9	-2		
1940	27	82	-	- 11		

Que la prédiction pessimiste de M. Brüschweiler se réalise ou non, ce qui paraît certain, c'est que la natalité des dernières années permet de prévoir un avenir moins sombre. Pour le canton de Berne, voici les chiffres du bureau cantonal de statistique:

		Na	ais	sai	ace	es	en		
1931									11 581
1932									11 617
1933									11 624
1934							•		11 412
1935									11 127
1936									11 060
1937									10 593
1938									10 825

1939 .

1940 On pourrait donc admettre que le minimum a été atteint en 1937 et qu'à partir de 1944, les admissions en première année primaire vont de nouveau augmenter. Il serait cependant téméraire d'affirmer que nous aurons besoin d'un plus grand nombre d'instituteurs. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la natalité a cessé de baisser.

11 055

11 089

f. Avancement de la retraite — Abaissement de la limite d'âge.

De tous côtés on réclame une mise à la retraite moins tardive 1), et l'on fait des rapprochements avec certains autres cantons, où la limite d'âge est fixée à 60 ans ou même plus bas, sans que les assurés aient à payer des primes plus fortes. C'est très joli; mais ... nous sommes dans le canton de Berne!

Pour le moment, la limite d'âge est fixée à 70 ans par une ordonnance du Conseil-exécutif, basée sur l'art. 27 de la loi concernant les traite-

Instituteurs.

30 Avril

31 Mars

Tableau VI.

			E	coles	primai	res			4 200		E	coles s	seconda	aires			Tot	tal
Année	Instit	uteurs	Institu	trices	То	tal	Augmenta Diminut		Instit	uteurs	Institu	trices	То	tal	Augmenta Diminut		Instituteurs et Maîtres	Augmen- tation +
	alle- mands	français	alle- mandes	fran- çaises	alle- mands	français	alle- mands	français	alle- mands	français	alle- mandes	fran- çaises	alle- mands	français	alle- mands	trançais	secon- daires	Dimi- nution —
1931	1285	257	1029	239	2314 28	496			*									,
1931	1200	231	1029	239	2328		+ 14	_2										4767
1932	1298	256	1030	238	28			12	*									
	10100				2335	492		-2					530	94				288
1933	1312	256	1023	236	28		+		456	69	74	25	6	24			3451	
117	Kinst				2332			-5	228				536	97	+ 6	+ 3	147	
1934	1312	253	1020	234	28			-8	461	72	75	25	63		+		3452	+1
			244-1-		2335			-1	69.65				541	98	+ 5			
1935	1321	253	1014	233	28		+		467	75	74	23		39	+	6	3460	+8
1936	1330	254	1010	229	2340		+5	$\begin{vmatrix} -3 \\ +2 \end{vmatrix}$	461	74	76	23	537	97	-4	—1 -5	3457	_3
1930	1330	234	1010	229	2337		_3	- 6	401	14	10	43	540	98	+3		3431	
1937	1333	254	1004	223	28			- 9	465	75	75	23		38		4	3452	— 5
	000221		1001		2329			-3	100				543	98	+ 3	0	0102	4.44
1938	1333	255	996	219		03		11	468	75	75	23		61		- 3	3444	-8
					2327	474	_2	0		10.00			539	100	-4	+ 2		
1939	1335	257	992	217	28		<u> </u>	- 2	467	76	72	24	6	39		- 2	3440	-4
	20018					472		_2	10.00				537	100	-2	0		电影
	1337	257	982	215		91	sont di	10	466	77	21	23		37	-	2	3428	-12

¹⁾ Voir Congrès, p. 25 « Le congrès réclame: 1º d.: les mises à la retraite. »

ments des instituteurs et des maîtres secondaires, du 21 mars 1920. Il serait difficile, pensons-nous, de trouver ailleurs une limite d'âge aussi élevée. Il faut bien dire qu'à cet âge, il est rare qu'un instituteur soit encore en pleine possession de tous ses moyens, et cependant, il arrivera toujours que la retraite forcée apparaisse bien dure à celui qui est contraint de se retirer. Le cas serait plus fréquent encore si la limite d'âge était abaissée à 65 ou même 60 ans.

En revanche, il faut défendre énergiquement le principe qu'un maître désirant prendre sa retraite doit pouvoir le faire sans trop de difficultés. Tout instituteur et toute institutrice âgé de 65 ans ou même seulement de 60 ans devrait pouvoir prendre sa retraite sans avoir à fournir la preuve de son invalidité.

Mais il ne faut pas se faire d'illusions sur les effets des mesures que nous venons de suggérer. Les tableaux VII—XI permettent de calculer combien de postes devraient être repourvus si la limite d'âge avait été fixée au 1^{er} mai 1942 à 65 ans. Les tableaux démontrent en tout cas qu'il serait erroné de parler d'un vieillissement exagéré du corps enseignant bernois.

Maîtres et maîtresses assurés.

Tableaux VII et VIII.

Age	Vieux canton	Jura	Total
Instituteurs (1625 au total)	au .yr,ab.	hidareau y Phili
22—29	206	44	250
30—39	435	74	509
40—49	397	76	473
50—59	230	43	273
60	21	4	25
61	17	2	19
62	12	3	15
63	13		13
64	7	4	11
65	14	1	15
66	8	2	10
67	5	SU DESTRUCTION	5
68	5		5
69	2		2
70	n files — non le	ng La ores	
Institutrices (1220 au total)		Half they then
21—29	1 198	44	242
30—39	248	47	295
40—49	290	62	352
50—59	210	35	245
60	14	5	19
61	15	5	20
62	16	1	17
63	8	5	13
64	5	4	9
65	6		6
66	1	1	2
67		-	
68	100 1 100 110	_	534 1 1 T
69	10 K = 0 K	<u> </u>	
70		1 et <u>11</u> et en	

Malheureusement, il n'a pas été possible au directeur de la caisse d'assurances, M. le professeur Alder, de fournir des indications précises sur les conséquences pour la caisse, partant pour l'Etat et les assurés, d'un abaissement de la limite d'âge. Tous les calculs devant être repris en vue de la revision des statuts, les chiffres signalés dans le rapport de gestion de 1937 n'ont, eux aussi, qu'une valeur relative. Citons cependant les chiffres indiqués par feu M. E. Bieri:

« Comme remède le plus efficace à la pléthore, on a réclamé la mise à la retraite obligatoire des instituteurs âgés de 65 ans et des institutrices âgées de 60 ans . . .

Ce serait grever la caisse des maîtres primaires de fr. 300 000, celle des maîtres secondaires de fr. 200 000 et celle des maîtresses de couture de fr. 100 000 de plus par année.

Ces chiffres augmenteraient même d'année en année pendant quelque temps, parce que chaque année il faudrait mettre à la retraite des collègues frappés par la nouvelle limite et dont le nombre serait supérieur à celui qui correspondrait à la limite actuelle.

Tableaux IX et X.

Age	Vieux canton	Jura	Total
Maîtres secon	ndaires (723 au to	tal)	** *
24—29	14	6	20
30—39	148	21	169
40—49	166	22	188
50—59	220	23	243
. 60	13	4	17
61	6	1	7
62	6	4	10
63	18	3	21
64	13		13
65	7	2	9
66	8		8
67	6	1	7
68	7	. El <u>. B</u> . 39 1	7
69	4	18. 18 <u>.0</u> 275 - 1	4
70	e nes M ollina s		10 y - 1
Maîtresses se	condaires (120 au	total)	
26—29		2	2
30—39	24	2	26
40—49	32	6	38
50—59	33	2	35
60	4	1	5
61	2	1.00	3
62	3	1	4
63	4		4
64		550 <u></u> 511.5	10000-0
65		1	1
66	n bijihi li i layêk t		in a dis
67	1	<u> </u>	1
68	1		1
69	_		_
70	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	<u> </u>	-

Ces charges accrues devraient être compensées par une augmentation de 4% au moins de la prime sur le traitement assuré, à moins d'entamer le fonds, ce qui ne tarderait pas à compromettre la solvabilité de la caisse.»

D'après le rapport de 1934, la capitalisation des charges accrues aboutirait aux chiffres suivants:

1. Caisse des instituteurs:

т.	Caisse des matituteurs									
	Instituteurs						fr.	2	443	000
	Institutrices						»	3	444	000
	Institutrices mariées.						»		685	000
				T	ot	al	fr.	6	572	000
2.	Maîtres secondaires .						fr.	2	600	000
3.	Maîtresses de couture						»	1	500	000
	\mathbf{T} o	tal	9	én	ér	al	fr.	0	672	000

M. le prof. Alder déclare expressément qu'en calculant à nouveau ces chiffres à partir des données actuelles (intérêts à $3\frac{1}{2}$ % et non plus 4%), on obtiendrait certainement des montants encore plus élevés.

Il est donc évident qu'il ne saurait être question d'abaisser la limite d'âge sans modifier les bases de la caisse d'assurances. Ce n'est pas à dire qu'il faille exclure cette solution, mais cela signifie qu'elle entraînerait nécessairement des prestations accrues de la part des assurés, au minimum dans la mesure prévue par M. Bieri. Il faudrait d'ailleurs fonder sur un texte de loi la retraite forcée des instituteurs âgés de 65 et de 60 ans.

Citons encore pour mémoire la possibilité de créer la rente partielle. Il y a certainement des cas où le versement en serait indiqué et permettrait à tel ou tel collègue de quitter son poste.

g. Adaptation des sans-travail à d'autres professions.

Les tableaux nous montrent que dans la profession des instituteurs l'équilibre entre la demande et l'offre est nettement rompu. Il s'agit d'un mal qui exige l'appel du médecin. Celui-ci examinera d'abord le patient et établira son diagnostic, puis son plan de guérison, en prescrivant les remèdes appropriés. C'est à l'Etat et à la Société des Instituteurs bernois qu'incombe la tâche du médecin.

Le patient le plus malade est sans contredit l'instituteur sans place; mais les membres du corps enseignant en fonction, ainsi que les établissements où l'on forme instituteurs et institutrices sont également touchés par le mal.

Dans l'accomplissement de notre tâche, nous avons avant tout étudié la question de la guérison par l'adaptation à une autre profession. Mais ceci présupposait l'établissement, chez les instituteurs sans place, d'un diagnostic conciliable avec cette adaptation. Une première question se posa:

L'instituteur sans place est-il réellement dans une situation telle, qu'il ait besoin d'un médecin?

Au cours des 10 dernières années, 39 instituteurs et 36 institutrices sont entrés en moyenne chaque année dans l'enseignement primaire bernois. (Tableau III.) Aujourd'hui 164 institutrices primaires et 198 instituteurs primaires (Ancien canton et Jura) sont disponibles pour ces places. Pour une place d'instituteur il y a en moyenne 4 prétendants, et pour une place d'institutrice 5 prétendantes.

Nous avons ainsi atteint un point culminant; ces chiffres ne s'accroîtront plus, parce que dans les prochaines années il sortira moins de diplômés des écoles normales qu'autrefois. La restriction dans les admissions à ces écoles manifestera ainsi son effet.

Mais nous devons admettre que la situation actuelle subsistera, si un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices ne se décident pas à changer de profession.

Nous savons cependant très bien qu'actuellement cette question de l'adaptation à une autre profession n'est pas des plus urgentes, c'est-à-dire que l'instituteur sans place est réellement sans place, mais il n'est pas sans travail. C'est après la guerre que la question deviendra brûlante, lorsque l'armée sera démobilisée et que les offices créés par la guerre seront supprimés. Ne sera-t-il alors pas trop tard pour songer à l'adaptation? Que chaque sans-place se pose la question.

La commission des sans-place, institutée par la Société des Instituteurs bernois, a considéré avec raison que cette question devait être étudiée maintenant.

Afin de pouvoir tabler sur des bases solides, nous nous sommes adressés par circulaires à tous les anciens instituteurs, qui à notre connaissance ont changé de profession:

des personnes qui sont en activité dans l'artisanat, le commerce, l'agriculture et l'industrie;

des hommes de l'administration des chemins de fer, de la poste, des autorités militaires, communales, cantonales, fédérales;

des professeurs d'université, des conseillers professionnels, etc.

Notre circulaire renfermait une orientation générale, un questionnaire et une lettre adressée personnellement à chaque destinataire.

Nous avions expédié 198 lettres et circulaires; jusqu'au 1er mai 1942 nous avons reçu 94 réponses.

Les conclusions que nous pouvons en tirer ne sont pas définitives; car nous devons relever que plusieurs des réponses les plus intéressantes et des plus significatives se trouvaient parmi les dernières reçues, et que nous en recevrons peut-être encore de semblables.

Les réponses établissent nettement que toutes les professions sont encombrées.

Nous n'avons pas reçu un seul avis relatif à une profession qui pourrait recevoir et occuper sans autre nos sans-travail.

Par contre, presque chaque réponse déclare que des forces réellement capables, qualifiées font défaut dans toutes les professions.

Il en résulte que l'instituteur qui veut pratiquer un autre métier n'y parviendra que par un effort puissant, par un travail inlassable, par une volonté et une énergie inébranlables et par de solides connaissances.

La chose nous paraît possible; et il est certain que les forces qui voudront se lancer dans une voie nouvelle avec toute l'ardeur désirable, sauront y trouver le succès.

Mais il faudra renoncer à bien des rêves, à bien des désirs, car il ne s'agira plus d'attendre, comme le chat, devant le trou de la souris.

Plusieurs réponses de sans-place trahissent une grande peur de trouver de l'occupation dans un autre domaine, parce qu'ils craignent de perdre ainsi le contact avec l'école, et de n'être plus pris en considération lors de mises au concours; on prend en considération, déclarent-ils, surtout ceux qui ont fait des remplacements; ils craignent aussi de quitter le canton, dans l'idée que toute candidature devient alors inutile.

Une autre raison pour laquelle les sans-place ne peuvent se décider à embrasser une nouvelle carrière: «L'Etat nous a formés, il a aussi le devoir de nous engager; s'il ne le fait pas, il n'est pas à la hauteur de sa tâche! D'ailleurs ce serait un nonsens d'embrasser une profession pour en pratiquer une autre dans la suite.»

Résumons:

1. Nous croyons que l'instituteur sans place a besoin de l'aide du médecin. L'effort personnel doit être non paralysé, mais développé.

2. Il s'agit avant tout de développer la volonté et la disposition à l'adaptation à une autre profession. Mais l'impulsion doit venir de l'intéressé luimême. L'aide externe doit être telle, qu'elle soit avant tout un stimulant. L'intérêt pour une autre profession doit être éveillé et développé.

3. Des cours d'adaptation proprement dits, organisés par la Société des Instituteurs bernois peuvent être institués. Leur rôle principal ne devrait pas tendre à la dispensation de connaissances, mais plutôt à l'éveil de l'activité, au développement de la joie pour la cause et de l'initiative personnelle; son intervention doit donc se manifester dans le domaine spirituel et non dans le domaine technique.

4. De fait, l'aide devrait se résumer à la dispensation de conseils, et il ne faudrait pas demander à la Société des Instituteurs bernois de s'occuper de la recherche de places appropriées. L'instituteur sans place doit lui-même faire l'effort principal. C'est ici qu'est le point essentiel : les intéressés doivent s'aider eux-mêmes. Leur sort ne doit pas dépendre de ce qui pourra être fait pour eux, mais de ce qu'ils feront eux-mêmes pour eux. Notre époque exige un peuple fort et des éducateurs forts.

5. Ce qui pourra être dispensé par un office d'orientation, encore à créer, le sera sans engagement ni garantie d'aucune sorte; que chacun forge luimême son sort, ce n'est pas la tâche de la Société des Instituteurs bernois.

6. Il ressort des réponses reçues, que la culture générale de l'instituteur est considérée comme bonne et favorable, pour servir de point de départ à de nombreuses professions. Il faut rendre les sans-place conscients de cette constatation. Si le sans-travail ne trouve pas un emploi quelconque, la cause est en lui-même, et non dans le manque de possibilités d'adaptation.

7. Seul le nombre élevé des instituteurs qui ne pourront jamais se caser dans la carrière pédagogique, et dont il est à prévoir qu'ils devront absolument s'adapter à une nouvelle profession, peut engager la Société des Instituteurs bernois à faire davantage qu'une dispensation de conseils. Dans certains cas déterminés, elle devra mettre aussi des moyens financiers à disposition.

8. Pratiquement, la chose nous paraît réalisable comme suit: La Société des Instituteurs bernois crée un office central d'adaptation. L'abondant matériel de la consultation par circulaire est à sa disposition. L'office indique aux intéressés les bureaux d'orientation qui peuvent les renseigner, et les recommande auprès de ces bureaux pour les conseils qui peuvent leur être donnés. L'office central vient en aide aux sans-place, dans la mesure du possible, dans toutes les questions de l'adaptation: conseils, renseignements, éclaircissements; il met éventuellement des moyens financiers à leur disposition sous forme de bourses, de prêts sans intérêt, etc. L'office central cherche à se mettre en relation avec tous les bureaux, offices, personnes, sociétés, etc., qui offrent des possibilités d'adaptation. Il organise, en liaison avec le Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois des cours d'adaptation.

Nous avons en outre examiné — ceci uniquement au point de vue de l'adaptation — la question suivante:

Que peuvent faire les écoles normales, pour tenir compte de la situation?

Cette question est directement liée à celle des admissions, avec la cinquième année d'études, et avec une adaptation éventuelle des plans d'études aux exigences du temps, spécialement en ce qui concerne le chômage.

Presque toutes les requêtes reçues demandent la sténographie, la dactylographie et la comptabilité comme branches d'enseignement aux écoles normales, avec la raison que sans la connaissance de ces disciplines l'entrée dans une autre branche professionnelle devient impossible sans une longue adaptation.

De différents côtés on demande encore une deuxième langue étrangère comme branche d'enseignement aux écoles normales.

Comme nous n'ignorons pas le chiffre élevé des heures de travail des élèves des écoles normales, nous nous abstiendrons de faire ici des propositions. Les écoles normales ne peuvent pour l'instant songer à charger encore davantage les programmes en ce qui concerne les heures de travail. Mais la question pourrait être reprise avec celle de l'introduction de la cinquiême année d'études. Abordons maintenant une autre question qui nous est suggérée par l'examen des requêtes: Que peuvent faire les communes et l'Etat pour favoriser l'adaptation et la diriger vers une autre activité que celle du domaine scolaire?

Avant tout, lors des nominations d'instituteurs et d'institutrices les autorités communales devraient donner la préférence aux candidats et candidates qui pourraient fournir la preuve que, durant leur temps d'attente, ils ont été occupés d'une façon continue par un travail déterminé: activité dans un établissement d'éducation, dans une autre profession, dans le service du travail, dans l'agriculture, etc., même si cette activité a été déployée ailleurs que dans le canton de Berne, ou encore à l'étranger.

Ainsi le (ou la) sans-travail serait encouragé à accepter n'importe quelle occupation qui se présenterait à lui, et l'opinion selon laquelle l'adaptation signifie le renoncement pour toujours à la profession d'instituteur serait réfutée.

La requête résultant de notre consultation par circulaire pose également des exigences aux membres du corps enseignant en fonction.

De nombreuses lettres dont les auteurs se recrutent dans tous les groupes professionnels, ont touché la question des doubles-gains. Qu'il nous soit permis de remarquer ici que le canton de Berne, avec ses nombreuses écoles à deux ou trois classes, souvent situées en des endroits très retirés, ne peut guère songer à renoncer aux couples d'instituteurs. Mais nous devons relever que près de la moitié des institutrices mariées n'ont pas pour époux un instituteur. Celui qui est bien renseigné sur les doublegains sait qu'en de nombreux cas c'est le revenu de l'épouse — donc de l'institutrice — qui permet à la famille de vivre, ou qui du moins complète le modeste gain du mari.

Le canton de Berne est celui qui compte dans son corps enseignant en fonction la plus forte proportion d'institutrices. Ce fait, dont sont jaloux de nombreux autres cantons, résulte de la possibilité d'engager, chez nous, des institutrices mariées; il est lié par conséquent aux doubles-gains. Il ne serait ni dans l'intérêt de l'école bernoise, ni dans celui de la Société des Instituteurs bernois, de provoquer ici un conflit.

De divers côtés on a même demandé l'adaptation à d'autres professions, de membres du corps enseignant en fonction. Nous ne voulons pas soulever la question de savoir si une adaptation d'instituteurs incapables, en fonction, serait admissible. Mais il est certainement possible d'adapter à une nouvelle profession des instituteurs sans place, qu'ils soient jeunes ou vieux, qui ne se prêtent pas à leur vocation, qui n'ont eu aucun succès dans leurs remplacements, mais auxquels rien ne peut être reproché quant à leur caractère. Il faudra leur démontrer l'improbabilité d'être élu quelque part; il conviendra de les biffer de la liste des sans-place, et de leur venir en aide dans l'adaptation.

Notre diagnostic est ainsi établi. Il est vrai que de nombreuses propositions n'y ont pas été prises en considération; ainsi à notre avis, la Société des Instituteurs bernois ne peut guère entreprendre une action pour engager les institutrices célibataires à se marier; il ne lui appartient pas non plus d'engager ses membres à avoir beaucoup d'enfants pour remplir les classes. Nous estimons en outre que ce n'est pas la tâche de la Société des Instituteurs bernois d'établir un état des fonctions accessoires des instituteurs en place. Les questions économiques, et tout particulièrement les questions de chômage ont déjà été discutées souvent dans les sections. Ces discussions n'ont été d'aucune aide dans la lutte contre la pléthore. D'autres propositions encore ne sauraient en aucune façon servir la cause de l'adaptation.

Par des tableaux nous avons cherché à rendre intuitives de nombreuses suggestions relatives à la mise à la retraite, à l'année d'attente, à la mise à jour de la liste des sans-place, à l'admission aux écoles normales. Ces tableaux disent davantage que des paroles.

Examinons maintenant les remèdes à la situation:

Adaptation.

La crainte de voir les jeunes instituteurs les meilleurs s'adapter à une nouvelle profession, tandis que les mauvais resteraient dans l'enseignement, ressort nettement de plusieurs réponses à notre enquête. Il faut bien reconnaître que ceux qui ont de l'initiative, ceux qui sont capables, ne veulent pas, ne peuvent pas rester inactifs. Ne nous attardons cependant pas à ces considérations; ce qui importe avant tout, c'est la réduction du nombre des sanstravail.

Pour l'instant nous devons reconnaître que l'intérêt des sans-place pour l'adaptation est nul. Ils sont, nous l'avons déjà dit, sans place, mais non sans travail. Peut-être seront-ils plus avisés, quand la détresse deviendra plus grande, mais alors ce sera probablement trop tard. C'est pourquoi nous croyons que le temps d'attente proposé par le Comité cantonal de la Société des Instituteurs bernois, tout en étant favorable à l'adaptation, présente aussi des inconvénients: dans cette attente forcée des sans-place attendront une place qui ne se présentera jamais, et alors ils seront trop âgés pour s'adapter avec succès.

Un fait non négligeable parle en faveur de l'adaptation: des jeunes instituteurs adaptés, et qui sont aujourd'hui en activité dans diverses branches, estiment que la voie qui les fit passer par la profession d'instituteur ne fut pas un détour. Ils déclarent sans ambages que leur formation d'instituteur leur est d'une grande utilité dans leur nouvelle activité.

L'office d'orientation pour l'adaptation, à créer par la Société des Instituteurs bernois, aurait à s'occuper des offres de places dans toutes les administrations, dans l'économie privée, bref dans toutes les professions qui pourraient entrer en considération pour l'adaptation. « L'Ecole Bernoise » pourrait signaler constamment toutes les possibilités qui se présenteraient.

Notre enquête a démontré que beaucoup de professions peuvent être embrassées sans une adaptation proprement dite, dès qu'existe un élargissement des connaissances de base; autrement dit — nous l'avons déjà vu —, la possession de la dactylographie, de la sténographie et des systèmes de comptabilité sont des conditions indispensables à un changement de profession.

Toute langue étudiée — ceci ressort de nombreuses réponses à notre enquête — facilite également le passage dans une autre profession.

Dès que l'on passera à la réalisation des exigences citées, on pourra se rendre compte de la façon dont toutes ces connaissances pourront être acquises: autodidactisme, fréquentation d'écoles commerciales, ou de cours spéciaux.

Pour les professions qui présupposent une adaptation proprement dite, il s'agit de faire les années d'apprentissage prescrites; éventuellement la durée d'apprentissage pourrait être raccourcie grâce à l'intelligence, à l'habileté et au zèle de l'intéressé.

Voyons maintenant les possibilités qui pourraient, à notre avis, entrer en considération pour les sans-place:

Chemins de fer fédéraux.

Comptabilité: Comme la comptabilité est de nature bien spéciale aux Chemins de fer fédéraux, une adaptation est ici évidemment nécessaire. Il est d'ailleurs très difficile d'entrer aux chemins de fer sans préparation spéciale au service ferroviaire. Les mises au concours renferment les exigences posées, de sorte que tout sans-place peut se rendre compte lui-même des possibilités qu'une adaptation peut lui fournir pour être admissible.

La plupart des fonctionnaires d'administration sont recrutés dans le personnel des stations. Ici, les mises au concours ne pourront prendre en considération que le personnel même, qui connaît à fond l'expédition des marchandises et le service des stations. Or, le nombre des employés de stations est grand, celui des fonctionnaires supérieurs très restreint. Il y a des exceptions pour certaines fonctions, telles que celles de juriste, d'ingénieur, etc.

Service de station: Les apprentis y sont admissibles jusqu'à l'âge de 25 ans. Il n'est pas rare que des possesseurs de brevets secondaires ou d'autres brevets semblables s'intéressent à cette branche; or, le service de stations est précisément celui qui permet de passer dans l'administration et de faire carrière. C'est pourquoi on peut se demander ici, si l'un ou l'autre intituteur sans place ne devrait pas songer à faire encore un apprentissage dans le service de station.

Une autre possibilité réside dans le service de trains; mais ce service ne conduit pas loin; on peut y devenir conducteur, et peut-être, au bout de 17 ans, chef de train; là se termine la carrière.

Les Chemins de fer fédéraux ne connaissent pas les employées mariées.

Les personnes âgées de plus de 30 ans ont peu de chance d'entrer au service des Chemins de fer fédéraux, à moins que ne soient éxigées des connaissances spéciales. Il y aurait tout au plus des possibilités pour des traducteurs à la direction générale.

Les conditions d'engagement auprès des compagnies privées de chemins de fer sont semblables à celles des Chemins de fer fédéraux.

Employés et fonctionnaires des postes.

Les conditions d'engagement et de traitements peuvent être obtenues à la Direction fédérale des postes.

Engagement de fonctionnaires des douanes de IIe classe. Les conditions d'engagement sont fournies par

la Direction fédérale des douanes.

Officiers instructeurs.

Nous avons discuté cette question avec Monsieur le Colonnel divisionnaire Probst. Les résultats de notre enquête sont les suivants:

Il n'existe aujourd'hui aucune condition stricte d'engagement pour les officiers instructeurs; cependant on considère que les intéressés doivent avoir une formation acquise à l'université. Le brevet primaire n'est donc pas considéré comme suffisant. Les maîtres secondaires devraient, si possible, avoir subi l'examen de doctorat. Le chef d'armes insiste beaucoup sur une haute culture pour les officiers instructeurs.

Occasionnellement l'administration militaire peut engager à son service des instituteurs, officiers, qui sont chargés de tâches spéciales.

Emplois dans les banques.

Ici il semble qu'il y a surabondance de personnel. Il n'est donc pas recommandable de s'adapter à cette branche.

Assurances.

Cette branche qui occupe déjà des membres du corps enseignant, surtout des maîtres primaires, présente encore des possibilités. Un cours d'introduction dans les affaires d'assurances a été annoncé dans « L'Ecole Bernoise » du 9 mai 1942. Pourquoi l'un ou l'autre sans place ne chercherait-il pas à s'intéresser à cette branche? Celui qui aura suivi un cours et qui dans la suite sera engagé par une compagnie d'assurances, recevra de celle-ci toutes les directives nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Dispensaire antialcoolique.

Un membre de l'Office bernois pour la lutte contre l'alcoolisme nous rend attentifs au fait qu'au cours des prochaines années l'Etat désire créer et développer de nouveaux dispensaires antialcooliques pour lesquels il aura besoin de personnel qualifié.

Le « Bund » du 9 mai 1942 a publié un article indiquant les conditions requises pour le personnel qui pourra être engagé dans ces dispensaires.

Dessinateurs de tableaux d'enseignement pour instituts universitaires.

Selon une réponse à notre enquête, des maîtres secondaires (du groupe des mathématiques) adaptés aux arts graphiques et au modelage, pourraient être occupés à l'élaboration de tableaux d'enseignement et de modèles plastiques pour des instituts universitaires et pour des musées. L'initiative et les dons personnels jouent naturellement un rôle important ici.

Radio-télégraphie suisse.

La radio-télégraphie suisse n'engage plus de personnel dans le service commercial. Pour le service de l'aviation il y a également trop de monde. Mais la situation pourrait changer subitement si la guerre prenait fin. Il s'agit donc d'une activité pour l'avenir. Peuvent entrer ici en considération des radio-télégraphistes sur avion et au sol. Les jeunes gens seront d'abord appelés à pratiquer sur avion, et à un âge plus avancé, dans des bureaux.

Un jeune collègue qui s'est adapté à la radiotélégraphie, s'exprime avec enthousiasme sur sa nouvelle activité.

Extension des cultures.

De nombreuses réponses indiquent des possibilités d'occupation dans l'extension des cultures.

Dans « L'École Bernoise » du 25 avril 1942, nous cherchions pour Pro Juventute des chefs pour des camps de travail créés pour venir en aide à des paysans de contrées pauvres, dans le cadre de l'extension des cultures.

Une adaptation serait réalisable dans les écoles cantonales d'agriculture. Un instituteur y a acquis le diplôme de sortie après un cours d'hiver. Les possibilités d'occupation sont variées: conseillers de culture dans les régions montagneuses, direction de culture de plantes industrielles, chef d'exploitation agricole, directeur d'établissement, surveillant dans de grandes entreprises, etc.

Maîtres d'écoles professionnelles.

Selon l'office fédéral pour l'industrie et le travail (section de la formation professionnelle) il est question de confier désormais l'enseignement aux écoles professionnelles à des maîtres principaux, et non plus à des maîtres auxiliaires. Ces maîtres principaux seraient recrutés parmi les maîtres primaires et secondaires. Leur traitement serait égal à celui d'un maître secondaire. Le lieu où se fera l'adaptation au nouvel enseignement n'est pas encore fixé; la durée de l'adaptation sera d'une année.

On sait qu'il existe dans le Jura des écoles professionnelles à Choindez, Delémont, Moutier, Neuveville, Porrentruy, Saignelégier, St-Imier, Tavannes et Tramelan.

L'Office cantonal des apprentissages, de son côté, diminue le nombre des heures hebdomadaires des maîtres auxiliaires, afin, d'une part, de favoriser l'engagement de maîtres principaux, puis, d'autre part, de pouvoir faire appel à des forces jeunes.

L'industrie du bâtiment et l'industrie des étrangers n'offrent pour ainsi dire aucune perspective. Il est très difficile aussi de trouver un emploi dans une rédaction de journal, dans une librairie ou une bibliothèque.

Adaptation des institutrices.

La question de l'adaptation des institutrices ne nous paraît pas si difficile à résoudre que celle des instituteurs.

Les institutrices sont recherchées comme employées de bureaux, mais toujours à la condition qu'elles possèdent la sténographie et la dactylographie. Un semestre d'adaptation dans une école commerciale, suivi de pratique dans un commerce, est à recommander. Une autre possibilité d'adaptation de premier ordre est offerte par les cours des Ecoles d'études sociales de Zurich et de Genève (voir « L'Ecole Bernoise » des 5 et 12 janvier 1941).

On nous signale encore les domaines suivants, dans lesquels pourrait se déployer l'activité d'une

institutrice, après adaptation:

Assistante de médecin ou de dentiste, laborantine, couturière, maîtresse de musique, infirmière, secrétariats divers, jardins d'enfants, pouponnières, interprète, photographe, œuvres sociales, traductrice, etc.

Des adresses de personnes en activité dans ces diverses branches sont à la disposition des institutrices sans place. M^{11e} R. Neuenschwander, directrice de l'Office féminin d'orientation professionnelle, Berne, est volontiers disposée à les renseigner sur tout ce qui pourrait les intéresser.

Ici comme partout ailleurs, le succès dépendra de la volonté et de l'énergie de l'institutrice.

Si nous avons présenté les possibilités d'adaptation des institutrices d'une façon assez sommaire, c'est parce que nous sommes guidés par l'idée, exprimée par des voix nombreuses de différents milieux, que l'adaptation de l'institutrice n'est pas absolument nécessaire.

Diverses possibilités d'adaptation et de changement de profession.

Les instituteurs et les institutrices trouveront toujours une bonne situation et même de la satisfaction, lorsque la nécessité les y obligera et qu'en outre ils auront la volonté de se tirer d'affaire.

Voici encore des activités qui nous sont proposées:

Correcteurs dans une imprimerie; traducteurs ou interprètes après formation à l'école d'interprètes à Genève; reporters de journaux (photographie et texte); comptables: les forces capables sont toujours recherchées; secrétaires de sociétés et de fédérations; conseillers en matière fiscale; travaux de revision; publicité; photographie; expertise de comptabilité; correspondance; carthographie; surveillance d'améliorations foncières; occupation dans les offices d'économie de guerre; caisse de compensation; statistique; musiciens; acteurs; maîtres de sport; spécialistes dans le service médico-pédagogique; conseillers pédagogiques; psychologues d'entreprises; chefs de personnel; travaux pour Pro Infirmis; organisation d'entreprises; psychotechnique; etc.

Nous nous contentons simplement d'énumérer ces possibilités, et nous nous abstenons de commentaires. Cependant nous aimerions recommander de ne s'engager dans une voie nouvelle qu'après avoir consulté un office d'orientation professionnelle.

En résumé, nous pouvons établir ce qui suit: Les possibilités d'adaptation qui résultent de notre enquête sont surprenantes, et nous osons constater avec satisfaction que les instituteurs, ainsi que les études qu'ils font, jouissent d'une grande considération.

Notre enquête, nous l'avons déjà dit au début de cet exposé, n'a pas épuisé le sujet, puisque de nombreuses réponses ne nous sont pas encore parvenues. Ce sera la tâche de l'Office d'orientation, dont nous avons proposé la création, d'en tirer de nouvelles conséquences.

Propositions du Comité cantonal de la Société des Instituteurs bernois.

Après cet exposé, nous croyons pouvoir faire au Comité cantonal les propositions et suggestions suivantes:

- Le problème de la lutte contre le chômage parmi le corps enseignant bernois doit être poursuivi avec une grande attention, comme par le passé. Tous les efforts doivent être tentés afin de ramener le chômage à un niveau supportable.
- 2. Il faut considérer comme première mesure efficace dans la lutte contre la pléthore des instituteurs, l'introduction de la cinquième année d'études aux écoles normales. Les admissions aux écoles normales doivent être limitées à 10 élèves par classe.
- 3. En corrélation avec l'introduction de la cinquième année d'études aux écoles normales, il faut décréter la mise en vigueur d'une période de carence dès le printemps 1943, pour tous les instituteurs et institutrices nouvellement diplômés, ceci comme mesure temporaire. Des propositions précises seront faites sur l'emploi de la période de carence.
- 4. La Direction de l'Instruction publique du canton de Berne doit être invitée à engager les communes ayant des classes de 35 élèves et davantage à diviser si possible ces classes. La création de classes spéciales doit être encouragée.
- 5. Il faut inviter les autorités de la Caisse d'assurance des instituteurs à créer la possibilité de la mise à la retraite des instituteurs à l'âge de 65 ans, et des institutrices à l'âge de 60 ans. Les travaux préliminaires destinés à assurer l'équilibre financier de la caisse seront entrepris immédiate-

- ment (contribution des communes). Il faut envisager aussi une mise à la retraite prématurée, avec versement d'une rente partielle.
- 6. Des moyens financiers suffisants doivent être créés, afin d'assurer de l'occupation aux sansplace au moment de la démobilisation de l'armée. En outre, un plan prévoyant la création de possibilités de travail sera élaboré. La question de la participation des instituteurs et institutrices à l'assurance en cas de chômage doit être examiné immédiatement.
- 7. L'adaptation des membres du corps enseignant à une autre profession présente de nombreuses possibilités. Comme l'adaptation d'un certain nombre de membres du corps enseignant des deux sexes ne pourra être évitée, il est nécessaire de créer un Office d'orientation professionnelle pour les sans-place.

Conclusion.

Avec ces considérations, qui ont peut-être paru un peu longues au lecteur, nous croyons avoir mis un peu de clarté dans le problème du chômage parmi le corps enseignant bernois, et nous être approchés d'une solution. Nous nous sommes efforcés de ne pas représenter un point de vue unilatéral, mais de considérer si possible chaque donnée sous ses différents aspects. Y avons-nous réussi? Le lecteur en jugera.

Nous le répétons: le problème de la réduction du chômage à un niveau raisonnable est des plus variés, et la solution à lui donner n'est pas facile à trouver. Mais la question est pressante, et la situation des nombreux sans-place est difficile. Cette situation n'est cependant pas désespérée, et il n'y a aucune raison de jeter le manche après la cognée. Encore une fois: Si tous les intéressés peuvent se décider à entreprendre une action commune, leurs efforts seront courronnés de succès. Il est vrai que celui-ci ne s'obtiendra pas sans sacrifices, et ceci nous le disons avant tout aux sans-place.

Mais à tous s'applique la parole suivante de Gottfried Keller: « Ce qui est hors de notre portée, nous laisse indifférents. Mais ce que nous pouvons atteindre, nous avons le devoir de chercher à le réaliser. »

Le problème des classes nombreuses.

Sous le titre « Pléthore — chômage — retraites... et classes trop chargées! » M. Chs. Jeanprêtre annonçait, il y a quelques temps déjà, qu'un groupe de collègues biennois étudiait ce problème. Plus récemment, la commission pédagogique jurassienne introduisait dans ses « Projets d'avenir » le « Problème des classes nombreuses. » Sous le même point, cette commission ajoutait: « Modification des articles de la loi scolaire fixant le nombre maximum des élèves d'une classe. » A titre indicatif, et pour situer la question, voici quelques passages du travail présenté à la section française de Bienne et les conclusions qui furent adoptées par cette dernière.

Deux questions nous serviront d'entrée en matière:

1. Les plaintes qu'on entend souvent émettre au sujet des classes trop chargées sont-elles fondées?

2. Si ces plaintes sont fondées et si le mal est grave, comment peut-on y porter remède?

En réponse à la question 1, voici l'effectif des classes bernoises en 1940. (Dernier recensement paru.)

v	1969	CH	1	240	. (De	L	пст	1	CC	СП	ement	paru
	Mo	ins	de	10	élèves						13	classe
	de	11	à	20	»						290	»
	»	21	>>	30	»						1031	»
	»	31	>>	40	»						1149	»
	»	41	>>	50	»						259	»
	»	51	»	60	» ·						36	»
	>>	61	>>	70	»						4	»

A la même époque, l'état des classes était le suivant dans le canton de Neuchâtel:

de	1	à	10	élèves						3	class	ses
»	11	>>	20	»						82	>>	
»	21	>>	30	»						213	»	
»	31	>>	40	»						87	»	
plı	ıs d	le	40	»						0	»	
Voici	ce	q	u'il	en es	t	da	ins	,]	le	canton	de	Genèv
	1	à	10	élèves						2	class	ses
										2 82		ses
»	11	»	20	»							»	

Nous avons établi des statistiques semblables pour divers cantons. La plupart sont proportionnellement égales à celles de Neuchâtel et Genève. Cela nous permet de constater que, en ne considérant que les trois cantons cités ci-dessus:

»

plus de 40

a. Dans le canton de Berne, la majorité des classes compte plus de trente élèves.

b. Dans les cantons de Neuchâtel et Genève, cette proportion est de $^2/_3$ des classes à moins de 30 élèves pour $^1/_3$ à plus de 30 élèves. D'autres cantons (Schaffhouse, Bâle et Zurich par exemple) fournissent les mêmes proportions.

c. Des trois cantons considérés au début, seul celui de Berne compte des classes de plus de 30 élèves.

d. Dans le canton de Berne enfin, 40 classes comptent entre 51 et 70 élèves.

Même si — comparaison n'étant pas raison — nous ne voulons nous en tenir qu'au point d de nos constatations, nous pouvons affirmer que nombreux sont les instituteurs bernois qui ont le droit de se plaindre de l'effectif de leur classe.

En réponse à la question 2 de notre préambule, nous disons maintenant: « Oui, le mal est grave, » car nous posons comme principes que:

a. Le nombre de 30 élèves est un maximum à ne pas dépasser dans une classe.

b. Au degré supérieur, les classes ne devraient jamais réunir plus de trente élèves.

Nous formulons ces chiffres en vertu des considérations qui nous ont été suggérées par les travaux des grands pédagogues modernes d'abord, mais aussi par les expériences de nos collègues compagnards ou citadins. Ces considérations peuvent être résumées de la façon suivante:

Les éléments formant une classe peuvent se diviser en trois groupes; les élèves intelligents qui suivent facilement le programme et qui ont très vite acquis les matières qu'on leur présente, les élèves moyennement doués qui comprennent après plusieurs répétitions et qui ont sans cesse besoin d'attention et de stimulant, et enfin les élèves peu doués ou paresseux qui n'ont jamais parfaitement compris et sont perpétuellement en retard.

Dans une classe de plus de 30 élèves, l'enseignement collectif intégral est seul possible. Or, cet enseignement qui ne peut s'adresser qu'à l'une des trois catégories d'élèves indiquées ci-dessus est nécessairement préjudiciable aux deux autres. En effet, ou il est trop rapide et trop compliqué pour les retardés ou bien il ne permet pas d'utiliser toutes les possibilités des éléments bien doués.

D'autre part, chacun de nous sait assez combien est réduit le temps laissé à chaque élève pour s'exprimer dans les leçons orales lorsque la classe compte plusieurs degrés et 35 élèves.

Nous pouvons donc nous dispenser d'insister sur ce point. Dans une classe à effectif restreint par contre, il devient possible d'individualiser l'enseignement et cela par le moyen des fiches individuelles.

Chacun d'entre nous connaît ce procédé pédagogique qui consiste à donner à chaque élève selon ses aptitudes et ses moyens, non plus un travail pareil à celui de ses camarades, mais une tâche spéciale portée sur une fiche et qui permet de demander à chacun un effort maximum. L'emploi d'un tel fichier permet de faire raisonner chaque élève, il élimine les occasions de paresse et surtout il donne l'occasion au maître de suivre chacun de près.

Nous pourrions étendre et développer ces considérations. Il est toutefois inutile de le faire en face d'une assemblée de pédagogues dont chacun est placé pour savoir de par sa propre expérience ce que permet de réaliser une classe à effectif restreint et combien l'enseignement est ardu dès qu'il s'adresse à 35 ou 40 petits cerveaux à la fois.

Nous avons jusqu'ici dénoncé le mal et en avons reconnu les effets. Faisons maintenant comme le médecin qui, placé en face de son malade, dès qu'il a diagnostiqué le mal en recherche les causes.

Nous n'aurons pas à chercher loin. Voici l'art. 21

de la loi sur l'instruction primaire:

« Une classe ne doit pas réunir plus de 60 écoliers, si elle comprend tous les degrés, ni plus de 70 dans le cas contraire. Lorsque ce nombre aura été dépassé pendant plus de trois années consécutives, la commune veillera soit à organiser l'enseignement par section de classe, soit à ouvrir une nouvelle classe. La Direction de l'Instruction publique fixera à la commune un délai d'un an pour prendre l'une ou l'autre de ces mesures.»

Cette loi date de 1894. Il n'existe pas de loi plus récente qui la modifie, mais un décret complète dans le

sens que voici l'art. 21 cité plus haut:

Lorsqu'une classe devient vacante à l'école primaire, les autorités municipales et l'inspecteur scolaire envisageront la possibilité de supprimer cette classe. Dans la règle, cette suppression aura lieu dès que le nombre moyen des élèves ne dépassera pas 35 par classe restante dans les écoles à plusieurs degrés ou 30 si de ce fait on obtient une classe de tous les degrés.

On ne peut trouver mieux comme application de ce fameux slogan: « Economies à tout prix. »

D'une part on crée d'énormes difficultés à ceux qui seraient tentés de demander l'établissement de nouvelles classes, d'autre part on aide ceux qui cherchent à rendre l'enseignement infructueux en augmentant les effectifs.

Il est clair que si nous voulons trouver un remède à l'état de chose dont nous nous plaignons, c'est d'abord dans le sens d'une modification de la loi qu'il nous faut agir.

Les deux articles cités ci-dessus, s'ils étaient modifiés, seraient l'instrument idéal qui permettrait de normaliser une situation désastreuse.

Malheureusement, la modification d'un décret ou d'un article de loi exige de gros efforts et une longue patience. Nous ne désespérons pas d'arriver à ce but, mais il est utile d'envisager d'autres solutions applicables à échéance plus rapprochées.

On nous dira que dans ce domaine, les vicariats ont fait d'une pierre deux coups. Ils soulagent ceux qui méritent de l'être et donnent du travail aux jeunes, ces jeunes qui ne demandent qu'à mettre leurs forces et leur enthousiasme au service du bien commun. Nous ne pensons pas, pour notre compte, que cette solution soit très judicieuse. Voici du reste ce qu'en dit un collègue qui a eu l'occasion durant l'hiver de se faire une opinion autorisée à ce sujet:

« a. Envisagé sous forme de secours, le vicariat

rapporte fr. 10 par jour au vicaire.

b. Deux maîtres dans une classe, c'est une gageure à ne pas prolonger au-delà de deux semaines. En effet, le maître de classe ne peut pas laisser faire le vicaire, car il trouverait les journées abominablement longues. De plus, lorsque le vicaire travaille en présence du maître de classe, il n'est jamais lui-même, car il se sent observé. Il n'est pas libre dans ses réactions. La discipline n'est pas normale, les élèves se sentant surveillés par l'un en même temps qu'ils sont enseignés par l'autre.

c. Un seul avantage: Le maître et le vicaire se par-

tagent les nombreuses corrections.

M. Grize, maître à l'Ecole de commerce de Neuchâtel préconise dans « Hilaire Giroflée », satire pédagogique récemment parue, de donner aux maîtres après 6, 12, 18 ans, etc. de fonction, six mois de congé afin de leur permettre de parfaire leurs connaissances et . . . de reposer leurs nerfs!

Les vicariats pourraient permettre un timide essai de ce système. On devrait les offrir aux maîtres qui désirent se perfectionner et aux vieux maîtres fatigués en premier lieu, et donner à ceux-ci quelques semaines de vacances supplémentaires, quitte à eux à surveiller discrètement le vicaire en faisant de temps à autre, une courte apparition dans la classe.

Résultat: L'un se reposerait et reprendrait plus tard sa classe avec un entrain renouvelé. L'autre serait lui-même et pourrait essayer ses jeunes forces sans l'espèce de surveillance inévitable lors des vicariats

actuels.»

Cette opinion nous a été confirmée tant par les collègues que par les vicaires auxquels nous avons eu l'occasion de nous adresser.

Il faut donc trouver une autre solution.

Puisque l'on veut employer des forces jeunes, n'est-il pas possible de créer dans les localités où le besoin s'en fait sentir, des classes de « trop-plein », classes provisoires desservies pour un an ou deux par un jeune instituteur nommé provisoirement? De telles classes pourraient être supprimées dès que, par suite de diminution des naissances ou réduction du nombre des élèves, les conditions seraient redevenues normales.

En résumé, nous voyons que:

De nombreuses classes de notre canton sont trop chargées. Cet état de choses est préjudiciable à l'enseignement en ce qu'il frustre une partie des élèves des soins auxquels ils ont droit. Il oblige de nombreux instituteurs à occuper leurs élèves au lieu de pouvoir s'occuper d'eux. Il amène enfin cet enseignement livresque qui permet de gaver les enfants mais ne permet pas de leur apprendre à penser.

Ces constatations nous amènent à formuler les conclusions ci-dessous:

1. L'article 21 de la loi sur l'instruction primaire du 6 mai 1894 doit être modifié dans le sens suivant:

« Une classe ne doit pas réunir plus de 35 écoliers si elle comprend tous les degrés, ni plus de 40 dans le cas contraire. Lorsque ce nombre aura été dépassé pendant plus de trois années consécutives, la commune veillera à ouvrir une nouvelle classe. La Direction de l'Instruction publique fixera à la commune un délai d'un an pour prendre cette mesure.»

2. L'article 6 du décret du 11 avril 1937 doit être

supprimé ou modifié dans le sens suivant:

« On ne peut supprimer de classes dans une localité si, dans les classes restantes l'effectif des élèves se monte à plus de 30 dans les écoles à plusieurs degrés et à plus de 25 si de ce fait on obtient une classe à tous les degrés.»

A titre provisoire nous préconisons, et ce jusqu'à ce que les deux articles cités ci-dessus soient modifiés:

3. Dans les localités qui en feraient la demande, il est possible de créer des classes ayant à leur tête un maître nommé provisoirement. De telles classes seraient maintenues aussi longtemps que le besoin s'en ferait sentir mais pourraient être supprimées d'une année à l'autre. Le traitement du titulaire serait celui d'un instituteur nommé définitivement.»

Ces exigences vont à l'encontre de bien des principes douillettement conservés. Elles ont pourtant été admises par la section française de Bienne unanime, et plusieurs membres de cette section se sont promis de travailler à ce qu'elles ne restent pas lettre morte. G.

Divers.

Nouvelles des tableaux scolaires suisses. La collection complète des tableaux scolaires publiés jusqu'à ce jour — y compris les commentaires en langue française — a été commandée pour l'Ecole suisse de Bruxelles. (Remarquons que les commentaires en français n'existent, pour l'instant, que pour les 16 premiers tableaux, sous la forme de brochures. Celles-ci, au nombre de deux, sont éditées par la Société pédagogique romande, et peuvent être obtenues auprès de son caissier, M. Charles Serex, à La Tour-de-Peilz.)

Le secrétariat pour les Suisses à l'étranger, de la NSH à Berne, écrit au sujet de cette commande: « Ces tableaux sont un don de notre secrétariat à la colonie suisse de Bruxelles, dont la situation est très difficile. Mais la jeunesse studieuse est pleine d'enthousiasme, et les tableaux scolaires sont précisément ce qui lui est nécessaire pour lui apprendre à bien

connaître son pays.

Le Conseil-exécutif de Bâle-Campagne a pris la réjouissante décision de soutenir l'œuvre des tableaux scolaires, en lui accordant une somme de fr. 2000. Cet appui généreux est d'autant plus appréciable, que ce canton a introduit, dès la création de l'œuvre, les tableaux scolaires dans la liste des moyens d'enseignement obligatoires.

Le Département de l'Instruction publique du canton de Lucerne a voté un crédit de fr. 1000 pour faciliter aux communes peu aisées du canton l'achat des tableaux scolaires.

21º Assemblée générale de la Société suisse en faveur des arriérés. Cette Assemblée aura lieu à Bienne les 27 et 28 juin. Précédée par une réunion des comités, elle sera ouverte officiellement le samedi, à 17 h. 30, à l'Hôtel de Ville. M. Schlegel de St-Gall, y fera une conférence sur le sujet suivant: « Planung und Arbeitsteilung in der Abnormenbildung ». Dans une deuxième séance, qui aura lieu dans le même local le dimanche matin à 8 h. 30, M. le Dr A. Repond, de Monthey, parlera des Théories et des Pratiques actuelles de l'eugénisme. Cette conférence ne manquera pas de soulever un vif intérêt. Les congressistes se rendront l'après-midi en excursion à l'Île St-Pierre.

Offener Brief an Dr. Adolf Schaer-Ris, Sekundarlehrer in Sigriswil.

Lieber Adolf Schaer,

Nicht weil es Brauch werden will, wähle ich die Form des Briefes. Nein. Ich möchte mit Dir über Deine alttestamentlichen Geschichten reden.

Wie könnte ich anders anfangen, als dass ich an jenes Jahr zurückdenke, da Du als Mitglied einer Kommission mithalfst, das Manuskript unserer Jugendbibel zu überprüfen! Immer werde ich Dir dankbar bleiben für die Art, wie Du geholfen, wie Du zuletzt Deine Zustimmung gegeben hast.

Und nun hat es Dich gedrängt, selber einen Beitrag an die Verbreitung biblischer Geschichten zu leisten. Berndeutsch sollte es sein. Wer Deine bisherigen Arbeiten kennt, wer Dir im frohen Kreise oder im ernsten Gespräche schon gelauscht, der wusste sogleich, dass da manches glücken werde.

Das Buch liegt jetzt in unserer Hand: Gross und vornehm von Gestalt, wie es sich für so hohen Gehalt wohl ziemen mag *).

Wenn ich kritisch und bewertend an eine Arbeit herantrete, dann sage ich zuerst, was mir gefällt und nachher erst, was mir nicht gefallen kann. Ich möchte es auch hier so halten.

Alle Werte Deiner Sprache offenbaren sich in der Gestaltung des biblischen Stoffes. So ist es keine Frage: Du erreichst mit Deiner Darbietung viele Menschen.

Du hast im letzten Grunde Ehrfurcht vor der Bibel und ihren Geboten. Ein Gang durch Dein Buch lässt das immer neu erkennen. Es dünkt mich gut und wahr, wenn Du den Abschnitt «Us em Paradies vertribe» so beschliessest: « Jedi Sünd faht chlyn a u hört gross uf; jedi Sünd treit es farbigs Chleid u schmöckt z'erscht süess u nächhär bitter. Gottes Gsetz, das isch ke Gspass.»

Du spürst die erzieherische Gewalt des Alten Testamentes und betont sie auch dort, wo die Bibel sich begnügt, einfach ihre Tatsachen reden zu lassen. So bei « Jakob»: « Das wär gäbig, we me nume so mir nüt dir nüt chönnt drusloufen u d'Schulden abschüttle.» Oder: « Was nützt ihm Hab u Guet, we's im Härze nid i der Ornig isch?» Das Kapitel «Tobias» führst Du mit dem guten Worte zu Ende: « Wär bis a ds Aend usharrt u treu blibt, däm lüchtet es Liecht i der töüfschte Fyschternis.»

Das Zentrale im alttestamentlichen Denken liegt wohl darin, dass die Menschen und vor allem die Propheten erst handeln, wenn sie spüren: Das kommt von Gott her; das ist Gottes Wille. Von solcher Gewissheit her treten sie an ihre schier übermenschlichen Aufträge heran.

Es hat mich gefreut, immer wieder Stellen zu finden, die solche Haltung klar erkennen lassen. Es schafft echte alttestamentliche Luft, wenn Mose zu Pharao spricht: « I stah da im Uftrag vom Volch Israel u sym Gott, wo scho meh weder einisch Wunder an ihm verrichtet het.» Oder wenn Mose auf den Berg steigt und über seinen Auftrag sinnt: « D'Luft, der Himmel, d'Farbe, alls wird mit jedem Schritt reiner u klarer. Un o sy Wäg wird ihm jitz klarer, sy grossi Ufgab. Er weiss, dass uf Möntsche ke Verlass isch u gspürt, dass ohni Gottes Hülf u Säge nüt Rächts cha z'standcho.»

Dr. Ad. Schaer, Unstärblichi Gschichte us em Alte Teschtamänt. Aare-Verlag, Bern.

Und wieder ist es wahrhaft alttestamentlich, wie Mose in seiner Abschiedsrede dem Volke sagt, dass er das gelobte Land nicht betreten werde: « Das isch mys Schicksal, Gottes Wille. Jede het sys Schicksal z'trage u söll nid dergäge lööcke.»

Manch Schönes und Grosses noch wäre anzuführen von der Form und vom Gehalte her. Um all dieses Guten willen möchte man zu Deinem Buche ja sagen; begrüssen möchte man es als Beitrag an das Bemühen, unser Volk wieder mit der Bibel vertraut zu machen.

Um so mehr plagt es mich, dass ich jetzt auch sagen muss, was mich in Deinem Buche beunruhigt.

Hart neben dem grossen Worte treffen wir durch das ganze Buch hindurch Ausdrücke, bei deren Niederschrift schon Dein stilistisches Organ hätte in Funktion treten und Dich warnen müssen: Nicht so; so nicht!

In der Geschichte von David und Goliath zeigst Du gut, wie das Geschehen sich steigert. Davids Vorbereitungen mit der Schleuder schliessest Du so ab: « David luegt, gäb der Stei guet i der Schleudere lyt, bättet hübscheli, wie-ne ds Müetti glehrt het, schwingt d'Schleudere-n-es paarmal i der Luft u laht la flädere... päng! dem Goliath z'mitts a Gring.»

Mich dünkt, ein solcher Satz stimme schon mit der vornehmen Ausstattung, mit dem Papier und dem gediegenen Drucke nicht überein. Auch sprachlich fällt der Abschluss aus der doch kräftig gewählten Stilstufe heraus. Aber nun geht es hier um mehr als um Aesthetik und Stilistik. Mit solcher Formulierung verlässest Du die Ebene, die man von jedem Buche erwarten möchte, das auch nur von ferne her die Bibel und ihre Bezirke berührt.

Ich höre gut, wie Du einwendest: Unsere Zeit kann mit dem biblischen Pathos nichts mehr anfangen.

Gewiss: wir stehen im religiösen Raume vor Aufgaben und Entscheidungen, bei denen es mit dem biblischen Pathos nicht mehr getan ist. Glaubst Du aber, es sei in solcher Stunde mit einem urchigen Berndeutsch getan?

Auf der ersten Seite Deiner Mose-Gestaltung steht geschrieben: « Die einte hei gmugglet, es gfall ne nüt, wie die Hebräer sich vermehre wie Chüngle.»

Ja, man sagt so. Glaubst Du aber nicht, dass mit einem solchen Worte Unterströme gelöst und in Bewegung gesetzt werden, die im Schulraume besser gefesselt bleiben? Glaubst Du nicht, dass ein solches Wort Risse in einen Damm hineinbringen kann, der im Schulleben besser keine Risse aufweist? Denn sie werden leicht grösser und tiefer. Eines Tages aber kann der Damm einbrechen. Und dann?

Es darf auch in einer Religionsstunde froh zugehen; zu gegebener Zeit darf helles Lachen die Stube erfüllen. Aber auch hier kommt es darauf an, aus welcher Quelle das Lachen sprudelt.

In der Geschichte des Propheten Jona lesen wir in der Bibel: « Und er war im Leibe des Fisches drei Tage und drei Nächte und betete zu dem Herrn, seinem Gott, im Leibe des Fisches. Und der Herr gebot dem Fisch, und der Fisch spie Jona ans Land.»

Du sagst das so: « Drei Tag u drei Nächt lyt Jona bewusstlos im Mage vo däm Wallfisch, u wo-n-erändtligen erwachet, het er ke Ahnig, wo-n-er isch. Er steit uf, taapet mit de Hände der Wand nah. Da hanget öppis wie-n-es Halszäpfli abe. Er het si dranne. Das

macht dä Fisch z'göögge -; guagg! macht er, u höch im Boge flügt Jona zum Mul use.»

Musste das so gesagt werden? War das nötig?

Du denkst wohl, ich nehme das alles viel zu schwer und viel zu wichtig. Vielleicht. Aber ich kann einfach nicht übersehen, dass solche Dinge in einem Buche stehen, das den Titel trägt: « Unstärblechi Gschichte us am Alte Teschtamänt.»

Und dann: Es gibt landauf-landab Lehrerinnen und Lehrer, die ein kräftiges Berndeutsch zur Verfügung haben. Zur rechten Zeit und mit Mass aufgetragen, mag das alle Schularbeit beleben. Aber es wird nicht anders sein: Diese gleichen Lehrerinnen und Lehrer dämpfen und mässigen ihr Berndeutsch, wenn sie ihren Kindern biblische Geschichten erzählen. Sie tun das aus angeborner Ehrfurcht vor der Bibel und ihrer Welt. Wie nun, wenn diese Menschen, bewusst oder unbewusst, anfangen, ihre sprachlichen Zügel auch in der Religionsstunde zu lockern, weil sie sehen, wie Du mit Deinem guten Bernernamen kühn und hemmungslos vorangehst. Könnte damit nicht ein Ton in unsere Religionsstunden kommen, darob Du selber erschrecken müsstest?

Es ist der Kirche und ihrer Aufgabe schlecht gedient, wenn es langweilig von der Kanzel heruntertönt. Und es tönt von mehr als einer Kanzel herunter langweilig. Es ist der Verbreitung biblischer Geschichte schlecht gedient, wenn es in der Schule, in Kinderlehre und Unterweisung langweilig zugeht. Und es geht an manchen Orten entsetzlich langweilig zu. Aber kurzweilige Predigten und kurzweilige Religionsstunden mit fraglichen Mitteln: Nein, nein, nein!

Adolf Schaer, ich habe schon schwerere Briefe geschrieben; Briefe, in denen ich zu schwerer Schuld zu stehen hatte. Dieser Brief hier und an Dich ist der schwersten einer. Lange noch wird er mich plagen; denn ich tue Dir vielleicht weh. Aber es musste sein.

Es musste sein um der Sache willen, die dahinter steht. Wegen uns beiden musste es sein. Ich kann Dir jetzt besser unter die Augen treten, wenn wir uns wiedersehen. Es freut mich, wenn das bald sein kann; denn ich glaube, wir haben uns viel zu sagen.

Mit freundlichem Grusse Dein Alfred Keller.

Umschulung.

Wir möchten stellenlose Lehrer auf die Ausschreibung der Swissair aufmerksam machen.

Funker gesucht

Wir beabsichtigen, eine Anzahl

Flugzeug-Bordfunker

ausbilden zu lassen

Bedingungen:

- 1. Militärtauglich.
- 2. Elektrotechnische oder elektromechanische Kenntnisse.
- Beherrschung von zwei Landessprachen.
 Alter: 21 bis 27 Jahre.

Erwünscht sind Vorkenntnisse im Morsen und in der englischen Sprache.

Nur schriftliche Offerten unter Beifügung der Schul- und Lehrzeugnisse und des Dienstbüchleins an

Swissair, Zürich-Flugplatz.

Wir wissen, dass die Begabung wichtiger ist als die unter 2. geforderten Bedingungen. Jedenfalls wäre dies eventuell eine Gelegenheit zur Umschulung.

Mangel an Stellvertretern?

Es kommt gelegentlich — wenn auch recht selten – vor, dass in einzelnen Schulkreisen und auch für Sekundarlehrer nicht sogleich ein Stellvertreter gefunden werden kann, trotz der unheimlich grossen Zahl von Stellenlosen. Dies ist auch der Fall während bestimmter Truppenaufgebote, wo die jüngern Stellenlosen aus der Stadt selbst Dienst leisten müssen. Wir haben deshalb den Herrn Redaktor gebeten, zur Abklärung dieser etwas eigenartigen Situation folgendes Schreiben zu veröffentlichen:

Bern, den 28. Mai 1942.

Herrn Regierungsrat A. Rudolf, Erziehungsdirektor des Kantons Bern, Bern, Münsterplatz 3a.

Sehr geehrter Herr Regierungsrat!

Aus Anlass Ihres Aufrufes an die stellenlosen Lehrkräfte zur Mitarbeit in der Landwirtschaft sind uns verschiedene Schreiben unserer Mitglieder zugegangen. Wir erlauben uns daher, Ihnen kurz auf den Aufruf zu antworten, wiewohl Ihnen sicherlich zahlreiche Anmeldungen zum Landdienst zugekommen sind.

Es scheint uns eine Verschiedenheit zwischen Ihrer und unserer Auffassung über die Stellenlosigkeit vorzuliegen. Es ist zunächst eine merkwürdige Tatsache, dass einer fast unglaublich hohen Zahl von stellenlosen Lehrern und Lehrerinnen gelegentlich ein Mangel an Lehrkräften gegenübersteht. Auf diesen Umstand haben Sie selbst schon wiederholt und an verschiedenen Orten hingewiesen.

Wir selbst unterscheiden deutlich zwischen stellenlos und arbeitslos. Bei uns stellenlosen Lehrern handelt es sich nur zu einem kleinen Teil um Arbeitslose. Es wäre ein ausserordentlich trauriges Zeichen, wenn intellektuell ausgebildete Menschen mit verschränkten Armen dasässen und auf Arbeit warteten. Wir denken, dass eine so grosse Zahl von intellektuellen Proletariern auch politisch längst zu einer ernsten Gefahr geworden wäre. Glücklicherweise sucht aber der grösste Teil auch ausserhalb des Lehrberufes Beschäftigung. Solche findet sich jetzt in der Zeit des Aktivdienstes verhältnismässig leicht.

Heute muss ja schon am Ende der Seminarzeit den neupatentierten Lehrern, nachdem ihnen während vier Jahren und vor allem in den Abschiedsreden die Ideale und die hohe Bedeutung des Lehrerberufes in den eindrücklichsten und schönsten Farben vor Augen gestellt worden sind, dringend angeraten werden, nach anderweitiger Arbeit Ausschau zu halten. Diese Arbeit hat in den meisten Fällen mit einer Stelle, die eine gewisse Lebenssicherheit bietet, nichts zu tun.

So sind verschiedene stellenlose Lehrer in provisorischen Hilfsstellen gebunden. Beispielsweise möchten wir darauf hinweisen, dass es am Städtischen Gymnasium Bern allein 13 solcher auf ein Jahr provisorisch gewählter Lehrer mit zusammen 150 Wochenstunden gibt.

Eine Anzahl ist an Privatschulen tätig, meist ohne jeglichen Vertrag, der sie vor willkürlicher Entlassung schützen würde.

Auch in Bundes- und Kriegswirtschaftsämtern sind Lehrkräfte provisorisch eingestellt, wo sie für eine gewisse Zeit einen steten Verdienst gefunden haben.

Selbstverständlich leistet die Mehrzahl der stellenlosen Lehrer Aktivdienst, zum Teil auch freiwillig.

Andere wieder bilden sich weiter aus, sei es an Universitäten oder in Kursen.

Viele Lehrer und Lehrerinnen haben Verwandte und Bekannte auf dem Lande. Es ist unnötig, Gründe anzuführen, weshalb die betreffenden lieber bei diesen ihren Beitrag zum Mehranbau leisten und daher statistisch nicht erfasst werden.

Die Lehrkräfte in den hier erwähnten Fällen sind also nicht arbeitslos; sie müssen aber als stellenlos bezeichnet werden, da ihre Beschäftigung nicht von Dauer ist und sie weiterhin auf eine Lehrstelle Anspruch erheben.

Genehmigen Sie, sehr geehrter Herr Regierungsrat, die Versicherung unserer vorzüglichen Hochachtung.

Für den Vorstand der Vereinigung stellenloser bernischer Mittellehrer Für den Vorstand des Vereins stellenloser bernischer Primarlehrer

Der Präsident:

Dr. R. Grob, Lentulusstr. 28.

bernischer Primarlehrer Der Präsident:

F. Brügger, Seidenweg 24.

Fortbildungs- und Kurswesen.

Der Kantonal-bernische Lehrerinnenverein organisiert auch dieses Jahr ein Arbeitslager für stellenlose Lehrerinnen im Schangnau. Dauer: 14. September bis 17. Oktober. Anmeldungen werden jetzt schon entgegengenommen von Fräulein Elise Ryser, Lehrerin, Schangnau.

Schweizerischer Turnlehrerverein. Ausschreibung von Turnkursen. Der Schweizerische Turnlehrerverein veranstaltet im Auftrage des Eidgenössischen Militärdepartementes im Sommer 1942 in der deutschen Schweiz folgende Kurse:

I. Allgemeines Knabenturnen:

 II./III. Stufe f
ür Lehrer in Roggwil, vom 27. Juli bis 8. August.

Der Unterricht wird nach der neuen Turnschule erteilt.

II. Mädchenturnen:

- Für Lehrer und Lehrerinnen, III. Stufe in Nidau, vom 27. Juli bis 8. August;
 - für Lehrer und Lehrerinnen, II./III. Stufe in Burgdorf, vom 27. Juli bis 8. August.
- 3. Einführungskurs ins Mädchenturnen für Lehrerinnen und Lehrschwestern in Luzern, vom 27. Juli bis 1. August.

Die Mädchenturnkurse nehmen Rücksicht auf den Stoff, der mit der neuen Knabenturnschule vermittelt wird.

Bemerkungen für alle Kurse:

An den Kursen können nur patentierte Lehrer und Lehrerinnen und Kandidaten für das Sekundarlehrerpatent teilnehmen. Wer sich zu einem Kurs anmeldet, ist auch verpflichtet, den Kurs mitzumachen. Abmeldungen kurz vor Kursbeginn sollten nicht vorkommen. Wer schon gleiche Kurse besucht hat, wird erst nach Berücksichtigung aller andern Angemeldeten aufgeboten.

An Entschädigungen werden ausgerichtet: Taggeld von Fr. 4. 80. Nachtgeld von Fr. 3. 20, sowie die Reiseauslagen auf der kürzesten Strecke III. Klasse. Wer am Abend ohne Beeinträchtigung der Kursarbeit nach Hause reisen kann, erhält kein Nachtgeld.

Die Anmeldungen müssen enthalten: Name, Vorname, Beruf, Geburtsjahr, Schulort und Schulklasse und genaue Adresse. Es ist auch anzugeben, welche Kurse schon besucht wurden.

Die Anmeldungen für die obgenannten Kurse sind bis 25. Juni zu richten an Fritz Müllener, Seminarturnlehrer, Bellevuestrasse 420, Zollikofen.

Aarau und St. Gallen, den 25. April 1942.

Für die Technische Kommission:
Der Präsident: Ernst Hirt.
Der Aktuar: Hugo Brandenberger.

Kurse über Alpenpflanzen auf der Schynigen Platte. Im August wird ein Jahr verflossen sein seit unserem letzten Botanikkurs auf der «Schynigen» unter Leitung von Prof. Dr. Rytz aus Bern. Die Eindrücke, die uns jene prächtigen Augusttage vermittelten, sind einfach unvergesslich! Jene Kurswoche öffnete uns Sinn und Augen für manches vorher unentdeckte kleine Wunder in der Natur. Ein Kurs unter freiem Alpenhimmel! Wer hätte da nicht mit Begeisterung mitgemacht? Wir waren ja keine Gipfelstürmer, die vor lauter Höhen- oder gar Rekordtrieb alles Interessante am Wege übersehen. Im Gegenteil, wir erfuhren bald, dass die Natur wirklich das einzige Buch ist, das auf allen Seiten reichen Inhalt bietet. Doch - das sagte uns der Kursleiter, selber ein rüstiger Berggänger und Alpenfreund - dass wir nur dann etwas richtig erfahren und erleben können, wenn wir stets wieder lernen und uns gewöhnen, den Dingen fragend gegenüberzutreten. Ohne Problemstellung gibt es keine Aufgaben zu lösen!

Zu unserm reichen Kursprogramm gehörten das Auffinden, Sammeln, Bestimmen oder Pressen von Pflanzen; dazu kamen Vorträge und Diskussionen, ein wenig Mikroskopie in dem so unvergleichlich schön gelegenen Laboratorium, sowie die Ausführung halb- und ganztägiger Wanderungen — nicht nach starrem Schema, sondern je nachdem, wie das Wetter es erlaubte. Jedenfalls gab es eines nie: Langeweile! Das sei ausdrücklich vermerkt, weil mancher zu gähnen anfängt, wenn er etwa an die Botanikstunden seiner Schulzeit denkt und an die Exkursionen einer staubigen Landstrasse entlang bei drückender Hitze! Herr Prof. Rytz wusste eben alles anregend zu gestalten und verfügt über ein erstaunlich reiches Wissen, das sich nicht in der Benennung und Klassifizierung von Pflanzennamen erschöpft.

Ein an langen Winterabenden daheim fertigerstelltes und bereinigtes Herbarium ist das handgreifliche Ergebnis der Kurswoche. Da spricht jedes Pflänzchen seine eigene Sprache: das goldige Sonnenröschen, das seltene Edelweiss, der wundertätige « Neunhemmeler », der Frühlingsenzian aus dem Schneetäli, das zierliche Alpenlöwenmäulchen, das wahre Alpenveilchen, der Gletscherhahnenfuss aus den Schattenhalden des Faulhorns, die grosse, aber kurzgestielte Alpenmargrite aus sonniger und windgepeitschter Berghöhe, nur wenige Minuten unterhalb des Faulhorngipfels. Jedes Pflänzchen eine Existenz für sich im Kampf und Sieg über Schnee, Wind und Kälte zum Licht der Sonne!

Besonders reichen Gewinn hat, wer jetzt die so beliebte Farbenphotographie ausübt. Nahaufnahmen von Blumen aus dem Alpengarten und übrigen Gebiet wirken noch unmittelbarer als das schönste Herbarium und schonen seltene Pflanzen, die das Opfer des Sammeleifers werden könnten. W. G.

Aufführung der Schule von Bannwil in der Schulwarte Bern. Es drängte einen Lehrer, in Wort und Gesang und Bewegung neu zu sagen, was er in seiner Klasse mit Stift und Pinsel schon gestaltet hatte.

Im Wort, einzeln und im Chor, gesungen und gesprochen, allein und vom Flügel her untermalt, zogen die Jahreszeiten an uns vorüber: Das Wunder der blühenden Blume; die Vollendung im Lichte des Sommers; das Reifen des Herbstes, da alles sich rundet; das seltsame Weben um Menschen und Dinge im Winter, und immer neu die Auferstehung — das alles erlebten wir mit den Buben und Mädchen von Bannwil.

Ein Baum stand in der Mitte. Je nach der Zeit prangten in lebensvoller Verzweigung Blüten, Blätter oder Früchte. Kein Vorhang fiel während der Verwandlung. Vor unsern Augen nahmen die Buben den Frühling von den Zweigen, hefteten sie den glühenden Sommer, den gesegneten Herbst in Ast und Krone. Ein Wagnis! Aber es glückte: man wurde nicht aus der Illusion gerissen.

Es waren keine ausgeklügelten Bewegungen. Wer aber könnte vergessen, wie die Kinder in vielfältigem Rhythmus Aehren lasen. Ferdinand Hodler hätte dort die Augen weit aufgetan. Wer könnte vergessen, wie die Buben-Schmetterlinge von einer knieenden Mädchen-Blume zur andern flatterten und sich neigten.

Nur um neuen Darbietungen und Erlebnissen zu dienen, möchte ich noch sagen, wo sich auch dem wohlwollenden Zuhörer Fragen stellten.

Es ist schön, eine Partitur vom Worte her zu deuten und zu dirigieren. Das ist möglich, ohne dass man dem rhythmischen Ablauf Gewalt antun muss. Die übermässige Dehnung auf besondern Worten hat doch gestört.

Die sprachliche Gestaltung war am wenigsten ausgeglichen. Während einzelne Laute gut gesprochen und gesungen wurden, blieben hart daneben in der Vokalfärbung Dinge stehen, die stören mussten. Einzelne Kinder und auch die Sprechchöre übersteigerten gelegentlich das Zeitmass oder beachteten wichtige Pausen zu wenig. So kam man oft um den Zauber des Schweigens in der Sprache. Das ist immer schade.

Die Kinder begleiteten das Wort durch Gebärden, die oft übertrieben erscheinen mussten. Gute Poesie und gute Prosa haben das nicht nötig.

Alle diese Dinge aber vermochten Freude und Ergriffenheit nicht zu dämpfen. Wir wollen uns freuen, dass solche Stunden in einer Zeit möglich sind, da aller Geist, da alle Bewegung in der Welt auf Vernichtung gerichtet sind.

Darum Dank Euch, Werner Gilgien, für solche Gabe! Dank Dir, du liebes Schulvolk von Bannwil! Alfred Keller.

- « Heim » Neukirch an der Thur. 19.—25. Juli Ferienwoche für Frauen und Männer unter Leitung von Fritz Wartenweiler. Was bringt uns die Zukunft? Was bringen wir der Zukunft?
- 20. Juli: Was erstreben die Achsenmächte?
- 21. Juli: Was erstreben die Angelsachsen?
- 22. Juli: Mächte und Kräfte im fernen Osten.
- 23. und 24. Juli: Schweizerpläne für Kriegszeit und Nachkriegszeit.
- 25. Juli: Schluss.

Kursgeld (Unterkunft inbegriffen) in Zimmer Fr. 6; Jugendherberge (Stroh oder Bett) Fr. 3. 50 bis Fr. 4. 50 pro Tag.

Nähere Programme sind im «Heim» erhältlich. Anmeldungen nimmt entgegen und Auskunft erteilt Didi Blumer.

Aus den Lehrervereinen.

Nachrichten über das schweizerische Schulwandbilderwerk. Erleichterungen in der Anschaffung.

Nachdem zwei Kantone (Baselland und Solothurn) das Schulwandbilderwerk als obligatorisches Lehrmittel erklärt haben und einige andere Stände namhafte Subventionen gewährten, so Glarus, Luzern, Baselland, kann diese erfreuliche Liste nur weitergeführt werden: In Appenzell A.-Rh. zahlt der Kanton, zum Teil aus der Primarschulsubvention, 76% des Abonnements, Innerrhoden übernimmt 50% der Bildkosten auf Kantonsrechnung. In Bern wird den finanziell weniger gut situierten Gemeinden ein Staatsbeitrag von 20% an das Abonnement auf die Schulwandbilder ausgerichtet. Graubünden wird für Fr. 2000 Bilder durch das Erziehungsdepartement anschaffen und an die Gemeinden verteilen. In

Nidwalden stellt der Kanton einige Hundert Franken zur Verfügung. Die Gemeinden können die Bildbestellungen daraus bezahlen lassen. Der Kanton *Thurgau* hat einen Kredit von Fr. 1000—1500 für Bilderanschaffungen vorgesehen.

Bernischer Gymnasiallehrerverein. Donnerstag den 4. Juni 1942 fand in der « Innern Enge » in Bern die Hauptversammlung des BGV statt. Um 141/2 Uhr eröffnete der Präsident, Herr Dr. Audétat, Biel, die Sitzung mit einer kurzen Begrüssung der zahlreich erschienenen Mitglieder. Ein herzliches Willkommen unter den besonders Eingeladenen bot er Herrn Erziehungsdirektor Dr. Rudolf, der es sich nicht nehmen liess, in der an das Referat sich anschliessenden Diskussion selbst ein interessantes Votum abzugeben. Der Vortrag des Herrn Rektor Dr. Müri « Der Religionsunterricht am Gymnasium», der tiefschürfend weitschichtige Fragen aufwarf und zu beantworten suchte, fand reichen Widerhall. Es ist unmöglich, an dieser Stelle auch nur knapp zu resümieren, was alles von Pfarrherren, Religionslehrern und andern Rednern zum Thema gesagt worden ist. Das erste Votum, das von Herrn Dr. Max Walther abgegeben wurde, wuchs sich in Gehalt und Umfang zu einem eigentlichen Korreferat aus. Verzeichnen wir es als eine glückliche Lösung, dass das Referat im Juli, spätestens im August, in der « Schulpraxis » der gesamten bernischen Lehrerschaft vorgelegt werden kann.

W.H.

Verschiedenes.

Die Ferien-Freizeit-Jugendbibliothek in Bern. In aller Stille ist im letzten Jahr eine Bildungsstätte entstanden, welche die Berner Lehrerschaft interessieren muss. Wir meinen die Bibliothek für Jugendliche (unterste Altersgrenze 14 Jahre), die dem Lese- und Bildungsbedürfnis von Schulentlassenen, von Lehrlingen und Lehrtöchtern gerecht werden soll, und die ihnen Gelegenheit bietet, ihre Freizeit in der Lesestube der Jugendbibliothek bei Lektüre oder einem Schachspiel mit Kameraden zu verbringen. Die Bibliothek ist seit November 1941 im 2. Stock des Hauses Marktgasse 15 untergebracht. Sie erfreut sich regen Zuspruchs, sind doch seit ihrem Bestehen schon über 10 000 Bücher ausgeliehen worden.

Die Berner Jugendbibliothek ist eine Gründung des Ausschusses « Ferien und Freizeit » (Präsident: Schularzt Dr. Lauener). Sie wird geführt von einem Vorstand, an deren Spitze Herr H. Cornioley steht. Ihm stehen als Helferinnen bei der nach modernster Methode geführten Ausleihe Fräulein Weyermann und Fräulein Matti zur Seite. Ein namhaftes Geldgeschenk von einem Gönner der Jugend und eine Bücherschenkung zufolge eines Testaments ermöglichten die Anschaffung eines grösseren Bücherbestandes. Er wird für die Ausleihe ergänzt durch die Bücherkisten der Schweizerischen Volksbibliothek. Wir Lehrer haben allen Grund, die Einrichtung zu unterstützen dadurch, dass wir die Schüler des letzten Schuljahres auf die Jugendbibliothek aufmerksam machen, damit sie als Schulentlassene diese feine Bildungsgelegenheit schon kennen.

Eine Rede und ein Programm. Vor einem Jahr hat der bernische Regierungspräsident und Armendirektor, Herr Georges Mæckli, bei Anlass der Gedenkfeier auf der Nüchtern (Kirchlindach) eine bedeutsame Rede über neue Wege zur Bekämpfung des Trinkübels im Kanton Bern gehalten. Er führte darin aus, welch grosses Interesse der Staat habe, die Trunksucht wirksam zu bekämpfen. Das in der Rede dargestellte Programm für Arbeit auf weite Sicht ist seitdem in



Obwalden

1920 m ü. M. Höhensonne,

Berg- und Wassersport und stets behagliche Unterkunft im

Hotel Reinhard am See

Eigene Alpwirtschaft, eigene Bergbahn. - Telephon 8 81 43

Angriff genommen worden. Durch besonderes Dekret wurde vom Grossen Rat eine staatliche Kommission zur Bekämpfung der Trunksucht geschaffen.

Die bedeutsame Rede ist mit Beiträgen von Dr. Paul de Quervain, P.-D. Dr. Fritz Walther und P.-D. Dr. St. Zurukzoglu zusammen in einer 16seitigen Broschüre erschienen. Auch der Wortlaut des genannten Dekretes kann darin nachgelesen werden. Die Schrift wurde tausenden von Interessenten zugestellt, sie kann weiter gratis bezogen werden bei M. Javet, Sekundarlehrer in Bern (Kirchbühlweg 22).

Illustrierte schweizerische Schülerzeitung « Der Kinderfreund ».

Herausgegeben von der Jugendschriftenkommission des Schweizerischen Lehrervereins. Redaktion R. Frei-Uhler.

— Franko durch die Post, jährlich Fr. 2.40, halbjährlich Fr. 1.20. Gebundene Jahrgänge zu Fr. 3.50. — Verlag Buchdruckerei Büchler & Co., Bern.

Auf dem himmelblauen Umschlag des vorliegenden Maiheftes springt ein munteres Lämmchen in den Frühling hinein. Gerade so wagt mit keckem Mut und froher Jugendlichkeit diese älteste schweizerische Kinderzeitschrift den Sprung in den 58. Jahrgang hinein. Sie eröffnet ihn mit einem Blumenmärchen als Text zu einer farbigen Kunstbeilage von Ernst Kreidolf. Der übrige Teil des Heftes steht unter dem Leitmotiv «Kameradschaft» und wird diesmal besonders unsere Buben erfreuen. Von Albert Hess in gewohnt flotter Weise gezeichnete Bilder bereichern das Heft, Auf der 3. Umschlagseite bemerken wir noch die Ergebnisse eines fröhlichen Wettbewerbes. Ein Abonnement bedeutet eine durchs ganze Jahr anhaltende Freude.

Berufsbildung. Die Gewerbeschulen erziehen den Lehrling im Fachzeichnen zur Anfertigung brauchbarer Werkzeichnungen und zu deren «Lesen» als Hilfsmittel für die Herstellung der Werkstücke. Entwicklung und Uebung des Vorstellungsvermögens und der zeichnerischen Fertigkeit im Hinblick auf den Beruf bilden den Inhalt des Zeichenunterrichts. Die Lehrlinge haben nun oft grosse Mühe, an Hand der üblichen Modelle einen Körper mit verdeckten Kanten und Flächen zu erfassen und darzustellen. Das kantonale Lehrlingsamt Bern hat daher die Herstellung von Modellen n Celluloid veranlasst, welche ohne weiteres als Körper

erfasst werden, bei denen aber infolge des durchsichtigen Materials auch die verdeckten Flächen und Seiten sichtbar werden. An Hand dieser Modelle kann der Lehrling leichter in die zeichnerische Darstellung von Werkstücken eingeführt werden, und es wird Zeit für vermehrte Uebung von Vorstellung und Zeichenfertigkeit gewonnen. Es bestehen drei verschiedene Modelle, zu denen Dr. O. Sägesser, Vorsteher der Gewerbeschule Langenthal, nach den Erfahrungen des Unterrichts dem Lehrlingsamt die passenden Formen entwarf. Der Preis für jedes Modell stellt sich auf Fr. 6. 50. Die Modelle eignen sich auch für den Unterricht im Technisch-Zeichnen an der Primar- und Sekundarschule und entsprechen dem vom Verband für Gewerbeunterricht mit der Lehrerschaft herausgegebenen neuen Lehrmittel für Technisch-Zeichnen.

Mitteilungen des Sekretariats. An die Teilnehmer an der Abgeordnetenversammlung vom 13. Juni 1942.

Am Nachmittag der Abgeordnetenversammlung ist in Bern Gelegenheit, zwei wertvolle Ausstellungen zu besuchen.

1. Die Wanderausstellung

« Mehr anhauen oder verhungern », im grossen Kasinosaal

Eintrittspreis im Vorverkauf bei sämtl. dem VSK angeschlossenen Konsumgenossenschaften 40, an der Kasse 50 Rp; Militär frei. Programm 20 Rp.

2. Griechische und römische Kunstwerke aus schwe zerischem Besitz, in der Kunsthalle.

Eintritt Fr. 1. 15. Lehrer mit Ausweis $50\,\%$ Ermässigung.

Der Besuch beider Ausstellungen kann wärmstens empfohlen werden.

Grindelwald Central Hotel Wolter (beim Bahnhof)

empfiehlt sich Schulen und Vereinen. Telephon 3 21 08

142 Frau Wolters Familie

Teppiche

Bettvorlagen, Milieux, Tischdecken, Läufer, Wolldecken, Türvorlagen

Linoleum

Läufer, Milieux, Vorlagen, Stückware zum Belegen ganzer Zimmer

Orient-Teppiche

beziehen Sie vorteilhaft im ersten Spezial-Geschäft

Meyer-Müller

Bubenbergplatz 10

KIRCHE ZU LANGNAU

Sonntag, den 14. Juni 1942, nachmittags 15.15 Uhr

Grosses Konzert

der Lehrergesangvereine Burgdorf und Bern und des Cäcilienvereins Thun . Zirka 200 Mitwirkende

Solisten: Helene Fahrni, Sopran, Bern; Paul Reber, Bass, Langnau. Begleitung der Gesänge: August Oetiker und Heiner Vollenwyder, Thun. An der Orgel: Fred Hay, Langnau. Leitung: August Oetiker

Lieder von Brahms, Bach, Händel, Schubert, Wolf, Knab, Hilber, Schoeck, Sweelinck und Gabrieli

I. Platz Fr. 3.— (numeriert; II. Platz Fr. 2.—. Kinder und Militär die Hälfte. Mehrbeträge werden dankend entgegengenommen. — **Vorverkauf** bei Herrn Karl Mosimann, Marktstrasse, Langnau, Telephon 74

Der Reinertrag ist für wohltätige Zwecke bestimmt!



Ferien und Wanderzeit



Adelboden Pension - Restaurant schermtanne

Mitten in den Bergen. 1536 Meter über Meer. Schöne Spaziergänge, heimeliges Haus, gute Keller und gute selbstgeführte Küche. Pensionspreis Fr. 6.50. Prospekte. Allen werten Feriengästen und Passanten empfiehlt sich höflich

Familie Mürner-Allemann, Telephon 49.

Aeschi $_{ m ob~Spiez}$ Hotel-Restaurant Baumgarten

empfiehlt sich Schulen und Vereinen bestens bei Ausflügen nach der Aeschiallmend oder als Station auf dem Rückweg vom Niesen über Aeschi nach Spiez. Grosser schattiger Garten, geräumige Lokalitäten. Pension von Fr. 8.50 an. Telephon 5 80 04. Prospekte.

32 Familie Chr. Kummer

Aeschi bei Spiez Pension Wachthubel

Gutes, heimeliges Haus mit prächtiger Aussicht auf See und Alpen. Sorgfältige Küche. Sonnige Zimmer mit Balkon.

Pensionspreis Fr. 7.- bis 7.50. Der Besitzer: H. Isler-Werder.

Alphach-Stad Gasthaus Sternen

empfiehlt höflich seine bekannt gute Küche. Grosse und kleine Lokalitäten für Vereine und Schulen. Telephon 7 10 82. Scheuber-Lussi.

Tierpark-Restaurant Dählhölzli Bern

Grosser, schattiger Garten Für Schulen und Vereine empfiehlt sich bestens

F. Senn-König Telephon 21894 129

Gemmipass

nach

Leukerbad

(Wallis)

Der herrl. Ausflug für Schulen und Vereine. Guter Saumpfad. Besuch der wärmsten Quellen der Schweiz. Leichter Ausflug auf das Torrenthorn (3003 m), den Rigi des Wallis.

Alle Auskünfte über Transport durch Elektrische Bahn Leuk-Susten (Wallis).

Pension Morgenrot Pension Weisshorn

ob Zer

Die einfachen, gutgehaltenen Häuser. Zimmer zum Teil mit fliessendem Wasser. Pension ab Fr. 8.50.

Konditorei und Kaffeestube 127 Fritz Gerber, Langnau

Bernstrasse. Gute Bedienung. Saal. Vereinen und Schulen bestens empfohlen

LOCARNO

Hotel Pestalozzihof

alkoholfrei

Direkt bei Stadtpark und Seepromenade. Gepflegte Küche.

Neue Besitzerin: Frau E. Steiner.

Murtenhof

Das grosse Gartenrestaurant neben dem Schloss, mit Aussicht auf den See und Jura, empfiehlt sich den Besuchern von Murten bestens. Der idealste Platz für Schulen und Vereine. Mittagessen zu vorteilhaften Preisen.

A. Bohner, Besitzer, Telephon 72258

Schaffhausen

Hospiz-Hotel Kronenhalle

Schöne Zimmer ab Fr. 2.50, Säle für Schulen und Vereine, Essen und Logis für Schulen zu mässigem Preise. Auskunft erteilt die Verwaltung, Tel. 5 42 80

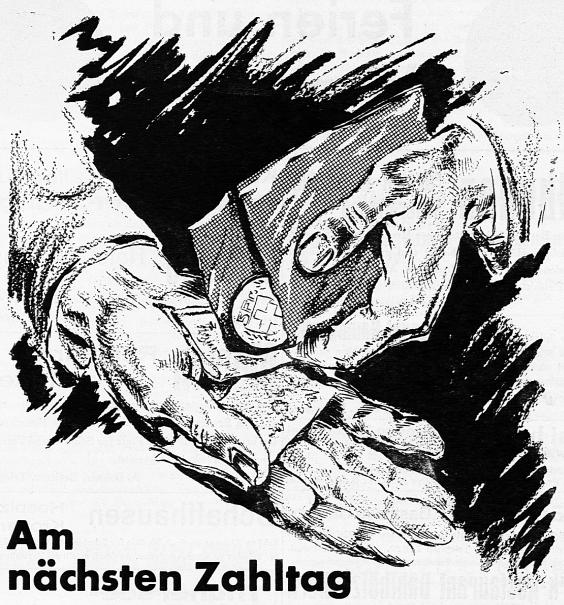
Thunersee-

St. Beatenbergbahn

Bekanntes Ausflugsziel für Schulen und Vereine.

Spezial-Tarife.

UnsereVermittlung bietet Ihnen Gewähr für fachgemässe Aufgabe Ihrer Inserate in alle Zeitungen. Sie ist für Sie zeitsparend und kostet nicht mehr. Orell Füssli-Annoncen, Bahnhofpl. 1, Bern. Tel. 2 21 91



müssen Sie schon Ihr Seva-Los kaufen... denn am übernächsten kann es schon zu spät sein! Bedenken Sie doch, dass schon am 4. Juli die 22369 Treffer im Werte von Fr. 530 000.— ausgelost werden. Beeilen Sie sich also! <u>Die 10-Los-Serie</u> enthält mindestens 1 Treffer und 9 übrige Chancen.

1 Los Fr. 5.— (10-Los-Serie Fr. 50.—) plus 40 Cts. Porto auf Postcheck III 10 026. Adresse: Seva-Lotterie, Marktgasse 28, Bern. (Bei Vorbestellung der Ziehungsliste 30 Cts. mehr.) Lose auch bei den bernischen Banken sowie Privatbahn-Stationen erhältlich.

Seva-Ziehung: 4. Juli